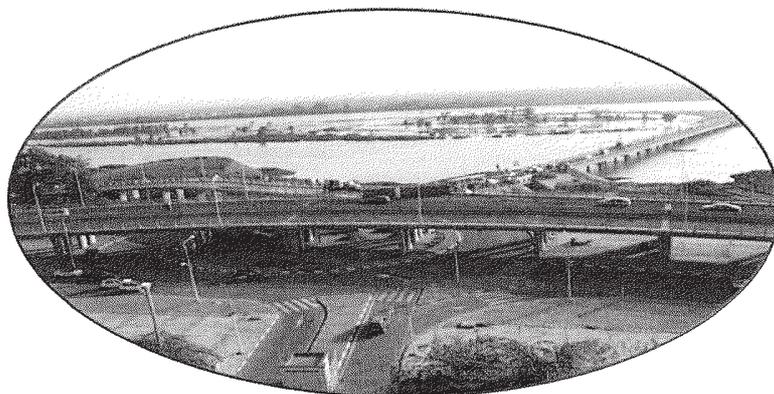


REPUBLIQUE DU NIGER

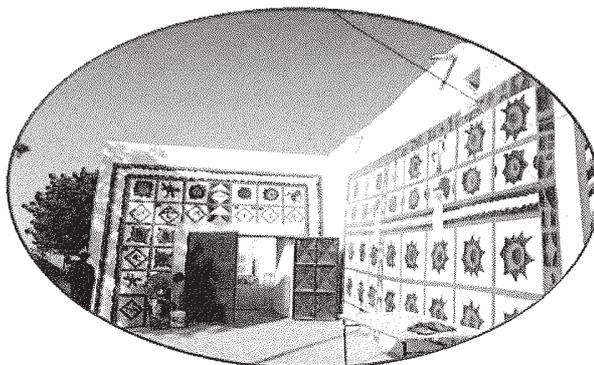
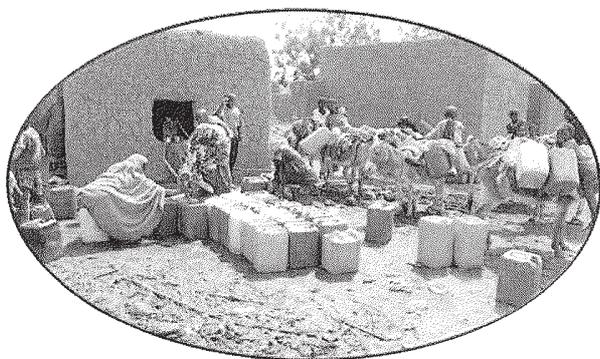


MINISTRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT

COMITE NATIONAL PREPARATOIRE DE LA
3^{EME} CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LE LOGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE
(HABITAT III)



RAPPORT NATIONAL



décembre 2015

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP :	Afrique-Caraïbe-Pacifique
AFD :	Agence Française de Développement
AGR :	Activités Génératrices de Revenus
AIEA :	Agence Internationale de l'Energie Atomique
AIMF :	Association Internationale des Maires Francophones
AMN :	Association des Municipalités du Niger
ANFICT :	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
ANLTP :	Agence Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes
ANPE :	Agence Nigérienne pour la Promotion d'Emploi
ANPER :	Agence Nationale pour l'Electrification Rurale
ATPC :	Assainissement Total Piloté par la Communauté
AVCN :	Association des Villes et Communes du Niger
ARENI :	Association des Régions du Niger
ARMP :	Autorité de Régulation des Marchés Publics
ARTP :	Autorité de Régulation des Télécommunication et de la Poste
BEEEI :	Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact
BRHUSU :	Bureau de Régulation de l'Hydraulique Urbaine et Semi-Urbaine
BPT :	Bâtiments et Travaux Publics
CARENI :	Caisse Autonome des Retraités du Niger
CNEA :	Commission National de l'Eau et de l'Assainissement
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNIP :	Conseil National des Investisseurs Privés
CNJ :	Conseil National de la Jeunesse
CNSEE :	Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale
COP21 :	Conférence des Nations-Unies pour le Climat
DGH/PL :	Direction Générale de l'Habitat et de la Promotion du Logement
DPE :	Déclaration de la Politique Energétique
EDSN :	Enquête Démographique de la Santé Nigérienne
ENSP :	Ecole Nationale de Santé Publique
FAO :	Fonds des Nations-Unies pour l'Alimentation
FEM :	Fonds Mondial de l'Environnement/Programme des Nations-Unies pour le développement
FICOD :	Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées
GUAN :	Guichet Unique Automobile du Niger
HACP :	Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
HANEA :	Haute Autorité Nigérienne à l'Energie Atomique
IFTIC :	Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication
IAGMV :	Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte
IBN :	Initiative les Nigériennes Nourrissent les Nigériennes
INS :	Institut National de la Statistique
LOUAF :	Loi d'Orientation sur l'Urbanisme et l'Aménagement Foncier
NIGETIP :	Agence Nigérienne des Travaux d'Intérêt Public
ONAHA :	Office Nationale des Aménagements Hydro Agricoles
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU-HABITAT :	Programme des Nations-Unies pour les Etablissements Humains
ORSEC :	Organisation des Secours
PAC-RC :	Programme d'Actions Communautaires et Résilience Climatique
PANA :	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PANER :	Plan National Energie Renouvelable
PANLCD/GRN :	Programme d'Action National sur la Lutte Contre la Désertification et la

Gestion des Ressources Naturelles

PAPST :	Projet d'Appui au Programme Sectoriel des Transports
PCB :	Projet Régional sur le Polychlorures de Bi phényle
PDC :	Plans de Développement Communaux
PDES :	Plan de Développement Economique et Social
PDIL :	Projet de Développement des Infrastructures Locales
PGES :	Plan de Gestion Environnemental et Social
PGRC-DU :	Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain
PIB :	Produit Intérieur Brut
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PNAEPA :	Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement
PND :	Programme National de Décentralisation
PNED :	Programme National Energie Domestique
PNEDD :	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNEE :	Plan National Energie Efficacité
PNPS :	Politique Nationale de Protection Sociale
PPAB :	Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles
PPAO :	Projet Productivité pour l'Afrique de l'Ouest
PPP :	Partenariat Public Privé
PRIU :	Projet de Réhabilitation des Infrastructures Urbaines
PSPRN :	Programme Spécial du Président de la République du Niger
PTF :	Partenaire Technique et Financier
PUR :	Plans Urbains de Référence
SAMU :	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAU :	Stratégie de Développement et d'Aménagement Urbain
SED :	Stratégie en Energie Domestique
SEEN :	Société d'Exploitation des Eaux du Niger
SIU :	Systèmes d'Information Urbains
SNCC :	Société Nigérienne de Charbon Carbonisé
SNDU :	Stratégie Nationale de Développement Urbain
SONICHAR :	Société Nigérienne du Charbon
SONUCI :	Société d'Urbanisme et de Construction Immobilière
SORAZ :	Société de Raffinerie de Zinder
SPEN :	Société de Patrimoine des Eaux du Niger
SRAT :	Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire
SRP :	Stratégie de Réduction de la Pauvreté

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	1
I. ENJEUX ET DEFIS DEMOGRAPHIQUES A RELEVER EN MILIEU URBAIN POUR UN NOUVEAU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN.....	4
1. Gérer le phénomène de l’urbanisation rapide.....	5
2. Gérer les relations entre le monde rural et les centres urbains.....	6
3. Répondre aux besoins des jeunes en milieu urbain.....	6
4. Répondre aux besoins des personnes âgées.....	7
5. Intégrer la parité entre les sexes dans le développement urbain.....	7
6. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	8
7. Enjeux et défis futurs dans ces domaines (1-5) qui pourraient être résolus dans le cadre d’un nouveau Programme de Développement Urbain.....	8
II. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION URBAINE.....	10
8. Assurer la planification et l’aménagement durables des villes.....	10
9. Améliorer la gestion des territoires urbains, notamment le contrôle de l’étalement urbain.....	10
10. Améliorer la production alimentaire en milieu urbain.....	10
11. Réduire la congestion de la circulation.....	11
12. Améliorer les capacités techniques de planification et de gestion des villes.....	12
13. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	12
14. Défis et enjeux futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d’un nouveau programme de développement urbain.....	13
III. ENVIRONNEMENT ET URBANISATION : ENJEUX ET DEFIS A RELEVER POUR UN NOUVEAU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN.....	15
15. Faire face au changement climatique.....	15
16. Réduire les risques de catastrophes.....	16
17. Lutter contre la pollution de l’air.....	17
18. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	18
19. Défis et enjeux futurs dans ces domaines.....	18
IV. GOUVERNANCE ET LEGISLATIONS URBAINES.....	20
20. Renforcer la législation urbaine.....	20
21. Décentraliser et renforcer les collectivités locales.....	21
22. Améliorer la participation et les droits de l’homme dans le développement urbain.....	21
23. Renforcer la sécurité et la sérénité en milieu urbain.....	21
24. Améliorer l’intégration sociale et la justice sociale.....	22
25. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ses domaines.....	24
26. Défis et enjeux majeurs futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d’un nouveau programme de développement urbain.....	24
V. ECONOMIE URBAINE.....	26
27. Améliorer le financement des Collectivités Territoriales.....	26
28. Renforcer et améliorer l’accès au financement du logement.....	27
29. Appuyer le développement économique des communautés locales.....	27
30. Créer des emplois décents et des moyens de subsistance.....	28
31. Intégrer l’économie urbaine dans la stratégie de développement national.....	28
32. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	29
33. Défis et enjeux futurs dans ces domaines (27-31) qui pourraient être résolus dans le cadre d’un nouveau programme de développement urbain.....	29
VI. LOGEMENT ET SERVICES DE BASE.....	31
34. Réaménager les bidonvilles et prévenir leur prolifération.....	31
35. Améliorer l’accès au logement convenable.....	32

36. Assurer l'accès permanent à l'eau potable.....	33
37. Assurer l'accès permanent aux systèmes élémentaires d'assainissement et	34
38. Améliorer l'accès à l'énergie domestique.....	35
39. Améliorer l'accès aux moyens de transport viable.....	36
40. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	36
41. Défis et enjeux futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau programme de développement urbain.....	37
VII. LES INDICATEURS.....	40
VIII. INDICATEURS URBAINS DE 1996, 2006 et 2013.....	41
IX. ETUDE DE CAS ET DOCUMENTS STRATEGIQUES.....	45
9.1 Etude de cas.....	45
9.2 Documents stratégiques.....	49
Conclusion.....	55
ANNEXES.....	56

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N° 1: Evolution des taux de croissance de la population nigérienne de 2000 à 2025	4
Tableau N° 2: Evolution des populations totales, urbaines et rurales, de 2000 à 2030 au Niger (en milliers d'habitants).....	5
Tableau N° 3: Indicateurs urbains et de l'Habitat, 1996, 2006 et 2013.....	41

LISTE DES ENCADRES

Encadré N° 1: Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP).....	22
Encadré N° 2: Conventions et protocoles relatifs à la protection des droits des enfants...	23
Encadré N° 3: Le programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB).....	31

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique N° 1 : fréquence qualitative de l'option "une ville, une commune ou un village bien aménagé(e)".....	13
Graphique N° 2 : fréquence qualitative de l'option "des rues, des routes, des moyens de transport public et des facilités de déplacement dans un meilleur état"...	14
Graphique N° 3 : fréquence qualitative de l'option « protection contre la criminalité et la violence ».....	25
Graphique N° 4 : fréquence qualitative de l'option « accès à l'eau potable et de bonne qualité et à un système d'assainissement adéquat ».....	38
Graphique N° 5 : fréquence qualitative de l'option « amélioration des soins de santé ».....	39

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Textes et Stratégies ou Politiques sur la décentralisation.....	II
Annexe 2 Exploitation des résultats de l'enquête auprès des citoyens.....	VI
Annexe 3 Fiche de l'Enquête auprès des citoyens.....	IX

Introduction

Après la première tenue en 1976 à Vancouver au Canada et la seconde tenue en 1996 à Istanbul en Turquie, l'Assemblée Générale des Nations Unies, à travers sa résolution 66/207 a décidé d'organiser, en 2016, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat), la troisième Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable.

Aussi, ONU-Habitat, a-t-il demandé, suite à la résolution 24/14 de son Conseil d'Administration, aux Etats membres d'élaborer des rapports nationaux sur la situation des établissements humains et les perspectives d'avenir dans le cadre de la préparation de cette importante manifestation et du nouveau Programme de Développement Urbain qui en sera issu.

Le présent document tenant lieu de « Rapport National du Niger pour HABITAT III » a été élaboré, sous la supervision du Comité National préparatoire de ladite Conférence, avec l'appui d'un consultant recruté à cet effet par ONU-Habitat.

Son élaboration dans un contexte de pays encore faiblement urbanisé mais en urbanisation assez accélérée a été faite en tenant compte des objectifs visés et des directives et approche méthodologique données par ONU-Habitat.

1. Contexte

Pays enclavé, situé en Afrique sub-saharienne et couvrant une superficie de 1.267.000 km², le Niger est l'un des plus vastes pays de l'Afrique de l'Ouest.

A l'instar des autres pays africains en voie de développement, il fait face aux effets pervers d'une urbanisation accélérée avec une population urbaine qui s'accroît à peu près deux (2) fois plus vite que la population rurale.

Le phénomène observé d'urbanisation accélérée se poursuivra inéluctablement compte tenu de la différence des taux de croissance des populations urbaine et rurale. Ainsi les villes, en dépit de leurs énormes difficultés actuelles, devront impérativement s'organiser pour accueillir, pendant plusieurs années encore, les flux de l'exode rural et les produits de la croissance naturelle.

2. Rappel des objectifs visés

Les objectifs visés à travers l'élaboration du rapport National sont les suivants :

- faire le bilan des progrès réalisés en matière d'habitat et de développement urbain depuis 1996 (HABITAT II) ;
- déclinier les obstacles rencontrés et leçons apprises dans les différents domaines traités dans le bilan ;
- déterminer, dans les domaines traités, les défis et enjeux futurs qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau Programme de Développement Urbain ;
- définir un nouveau Programme National de Développement Urbain (Plan d'actions national) pour les vingt prochaines années (2016 - 2036) qui prend en compte les aspirations des citoyens et des Partenaires du Programme pour l'Habitat.

3. Approche méthodologique/déroulement du processus d'élaboration du Rapport

Pour parvenir à l'élaboration du présent rapport, les activités ci-après ont été menées conformément aux directives données par ONU-Habitat

- **La lecture collective des directives pour l'élaboration du rapport et des TDR du Consultant par le Bureau du Comité National Préparatoire et le Consultant.**

De cette lecture, il fut relevé les points essentiels suivants :(i) l'organisation de consultations aussi bien au niveau régional qu'au niveau central pour recueillir les aspirations des citoyens sur le devenir de leur cadre de vie, (ii) la détermination d'indicateurs devant permettre d'étayer l'analyse diagnostique, (iii) la constitution de groupes thématiques de rédaction du rapport sous la conduite du Consultant et l'organisation d'ateliers de validation des rapports d'étapes.

- **L'organisation de consultations au niveau régional, au niveau central et auprès des Partenaires du Programme pour l'Habitat pour recueillir les huit (8) premières priorités des citoyens pour l'avenir urbain, parmi les vingt-une (21) options proposées ; des aspirations dont il faudra tenir compte dans le plan d'actions national;**

S'agissant des consultations régionales, le Bureau du Comité National Préparatoire a décidé de passer par les Directeurs Régionaux de l'Urbanisme et du Logement (DRUL) et les Maires des Villes et Communes Chefs-lieux des régions.

Pour le recueil des aspirations et la compréhension du questionnaire, le Consultant a élaboré une note explicative qui a été communiquée aux Maires et aux Directeurs Régionaux de l'Urbanisme et du Logement. Un ensemble de cent trente-cinq (135) questionnaires ont été renseignés puis exploités sur la base d'une matrice proposée par le consultant.

Pour les consultations au niveau central, deux cent vingt et un (221) questionnaires ont été renseignés puis exploités. Deux réunions ont été organisées les 8 et 9 octobre 2015 à cet effet. Au cours desdites réunions chaque participant a reçu six (6) fiches à renseigner par les collègues de son secteur d'activité et par lui-même.

Au niveau des Partenaires du Programme pour l'Habitat, une réunion de consultation s'est tenue le 16 octobre 2015 suivie de consultation aux bureaux. Trente (30) questionnaires ont été renseignés puis exploités.

- **La constitution de groupes thématiques pour la rédaction du draft du rapport**

Sur la base des informations relevées dans la note directive de la préparation du rapport et les TDR du Consultant, les groupes thématiques suivants ont été constitués :

- **Groupe 1** : Enjeux et défis démographiques à relever en milieu urbain pour un nouveau Programme de développement urbain ;
- **Groupe 2** : Aménagement du territoire et planification urbaine : Enjeux et défis à relever pour un nouveau Programme de développement urbain ;
- **Groupe 3** : Environnement et urbanisation : Enjeux et défis à relever pour un nouveau Programme de développement urbain ;
- **Groupe 4** : Gouvernance et législation urbaines : Enjeux et défis à relever pour un nouveau Programme de développement urbain ;
- **Groupe 5** : Économie urbaine : Enjeux et défis à relever pour un nouveau Programme de développement urbain ;
- **Groupe 6** : Logement et services de base: Enjeux et défis à relever pour un nouveau Programme de développement urbain ;
- **Groupe 7** : Indicateurs ;
- **Groupe 8** : Études de cas et documents stratégiques.

- **La détermination des indicateurs**

Un sous-comité de cinq personnes a été chargé de cette activité.

Sept des douze indicateurs demandés ont été déterminés à la phase actuelle de l'élaboration du Rapport National et des recherches continuent pour déterminer le maximum possible parmi les cinq restants.

- **La tenue d'un atelier de rédaction du premier draft du Rapport National.**

Les huit groupes thématiques constitués se sont retrouvés en atelier les 23, 24 et 26 octobre 2015 pour rédiger les éléments constitutifs du premier draft du Rapport National.

- **La tenue d'un atelier d'enrichissement du draft du Rapport National.**

Le premier draft du Rapport National constitué essentiellement des éléments rédigés lors de l'atelier y relatif a été soumis, le 12 novembre 2015, à un atelier d'enrichissement. Cet atelier a connu la participation de 85 personnes venant des structures constitutives des Partenaires du Programme pour l'Habitat, des structures représentées au Comité National Préparatoire ainsi que de ministères et autres institutions qui n'y sont pas représentées. La prise en compte des contributions recueillies a permis la mise en forme de la présente version d'étape du Rapport National.

4. Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées au cours du processus d'élaboration du présent rapport se résument ainsi qu'il suit :

- La durée assez longue prise par le processus de confirmation de l'appui d'ONU-Habitat. Malgré son annonce par message en date du 27 avril 2014, message ayant connu comme réponse une demande officielle du Ministre de l'Urbanisme et du Logement par lettre en date du 02 mai 2014, il a fallu le 04 décembre 2014, compte tenu de divers changements de calendrier au niveau de ONU-Habitat, pour parvenir à la signature de l'Accord de Coopération correspondant;
- Le temps assez long pris par le processus de recrutement du Consultant. Malgré la sélection par le Ministère depuis juin 2014 du Consultant, il a fallu le 09 février 2015 pour que son contrat soit signé ;
- La lenteur dans la mobilisation de la part de financement assurée par l'Etat du Niger. C'est seulement le 22 octobre 2015 que les moyens financiers ont été débloqués au profit du Comité National Préparatoire ;
- La survenance d'un cas de force majeure ayant consisté à un arrêt momentané des activités du consultant pour raison de santé.

I. ENJEUX ET DEFIS DEMOGRAPHIQUES A RELEVER EN MILIEU URBAIN POUR UN NOUVEAU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Le Niger est un des pays les plus pauvres selon le classement du PNUD pour l'indice de développement humain. Le pays connaît un des plus forts taux de croissance démographique au monde (3,9%), lui-même lié à un indice synthétique de fécondité élevé (7,6 enfants par femme). Cette situation implique un doublement de la population tous les 20 ans, phénomène se traduisant par une forte demande sociale touchant tant les ménages que l'Etat et les collectivités locales.

En effet, entre 1988 et 2013, la population du Niger a plus que doublé, passant de 7 256 626 à 17 138 707 habitants (INS, 2013), dont 8 619 889 femmes et 8 518 818 hommes. La population est inégalement répartie sur le territoire national. Près de 78,3% de la population, soit 12.419 607 personnes vivent en milieu rural contre 21,7% en milieu urbain avec une forte concentration dans la capitale, Niamey, qui abrite presque 40% de la population urbaine du pays (INS, 2013).

La jeunesse de la population nigérienne, avec 51,6% âgés de moins de 15 ans, constitue à la fois une difficulté et un atout pour le développement du pays.

Du fait notamment de cette démographie, le Niger, à l'instar des autres pays africains en voie de développement fait face aux effets pervers d'une urbanisation accélérée. En effet, notre population urbaine croît à peu près deux (2) fois plus vite que la population rurale.

Le phénomène d'urbanisation est devenu désormais irréversible. Car au vu de la différence des taux de croissance des populations urbaines et rurales, les villes en dépit de l'insuffisance de leurs ressources financières, devront donc impérativement s'organiser pour accueillir les migrants et les nouveaux urbains : les loger, les éduquer, les soigner, mais aussi les nourrir et organiser leur cadre de vie, ce qui nécessitera des marchés, des équipements et des plans d'urbanisme.

Cette évolution démographique et de l'urbanisation dépasse même les projections faites par le Service Population de l'ONU présentées dans les tableaux n°1 et n° 2 ci-après.

Tableau 1 : Evolution des taux de croissance de la population nigérienne de 2000 à 2025

Année	Taux croissance global	Taux croissance urbaine	Taux croissance rurale
2000	3,69%	6,19%	3,01%
2005	3,81%	6,12%	2,88%
2010	3,76%	5,85%	2,64%
2015	3,61%	5,58%	2,46%
2020	3,51%	5,33%	2,30%
2025	3,44%	5,07%	2,14%

Source : Service Population de l'ONU)

Tableau 2 : Evolution des populations totales, urbaines et rurales, de 2000 à 2030 au Niger (en millier d'habitants)

Année	Population totale	Population urbaine	Population rurale	% de population urbaine
2000	10.832	2.231	8.601	20,6%
2005	12.986	3.012	9.974	23,2%
2010	15.550	4.054	11.496	26,1%
2015	18482	5.387	13.095	29,1%
2020	21.853	7.068	14.785	32,3%
2025	25.725	9.163	16.562	35,6%
2030	30.142	11.734	18.408	38,9%

(Source : Service Population de l'ONU)

1. Gérer le phénomène de l'urbanisation rapide

L'Etat et les collectivités, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ont fourni tant d'efforts et investi beaucoup de ressources en vue d'encadrer et de mieux gérer la croissance rapide de nos villes.

Des textes ont été adoptés en matière d'urbanisme prévisionnel et opérationnel, notamment :

- L'ordonnance n°97-005 du 17 janvier 1997, instituant des documents d'urbanisme prévisionnel et d'urbanisme opérationnel ainsi que des outils du contrôle de l'utilisation du sol urbain ;
- Les décrets d'application de l'ordonnance ci-dessus, n°97-305/PRN/ME/I du 8 août 1997, fixant les modalités d'élaboration, d'approbation et de mise en vigueur des documents d'urbanisme prévisionnel, et n°97-306/PRN/ME/I du 8 août 1997, fixant les modalités d'établissement, d'approbation et de mise en vigueur des plans de lotissement ;
- La loi n° 98 – 054 du 29 décembre 1998, portant adoption de la Politique Nationale en matière d'Habitat ;
- La loi n° 2008-03 du 30 Octobre 2008, portant Loi d'Orientation sur l'Urbanisme et l'Aménagement Foncier (LOUAF) abrogeant l'ordonnance n°97-005 ;
- La loi n°2013-28 du 12 juin 2013 fixant les principes fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement urbain dont les décrets d'application sont en instance d'approbation ;
- La Stratégie Nationale de Développement Urbain (SNDU) approuvé par le Décret N°2004-339/PRN/MU/H/DFP du 28 octobre 2004.

En plus, un bon nombre de centres urbains ont été dotés en documents de planification urbaine en vue d'offrir aux citoyens un meilleur cadre de vie. La suspension par le Conseil des Ministres du 31 Juillet 2014, de la délivrance des autorisations des lotissements privés sur toute l'étendue du territoire national et l'audit de ceux qui sont déjà autorisés permettra d'évaluer la situation et l'impact afin de réorienter les politiques en la matière.

Par ailleurs, afin de freiner l'exode rural et par là même l'urbanisation rapide, l'Etat offre aux jeunes ruraux un mieux-être chez eux. D'ores et déjà d'importantes ressources ont été déployées dans des politiques et programmes de création de richesses et d'emplois en milieu rural, tels que : l'initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens (i3N) » du Programme de la « Renaissance », les microcrédits et le développement de l'exploitation minière.

2. Gérer les relations entre le monde rural et les centres urbains

Les relations entre le monde rural et les centres urbains, appelées relations ville-campagne, sont des rapports de complémentarité. La ville est consommatrice des produits ruraux et offre des services et des produits manufacturés au monde rural.

Afin de trouver et de maintenir le bon équilibre, des actions doivent être menées dans le sens d'une part d'accroître les productions du monde rural et d'autre part de maintenir la jeunesse dans les villages afin de réduire l'exode rural. Dans ce sens, les actions suivantes ont été entreprises :

- L'Initiative 3N qui vise à accroître les productions agricoles tout en occupant la population active dans ce secteur ;
- Les systèmes de cash for work et food for work qui ont pour objectifs de retenir sur place la jeunesse agricole tout en leur donnant du travail et des moyens de subsistance;
- Le développement de l'exploitation minière qui occupe une bonne partie de notre jeunesse;
- L'amélioration du climat des affaires, un plan d'actions d'amélioration des indicateurs « Doing-Business », qui facilite la création d'entreprise et multiplie par-là même les possibilités d'emploi aux jeunes.

3. Répondre aux besoins des jeunes en milieu urbain

La population nigérienne est extrêmement jeune, avec 45% de moins de 20 ans (PDES Niger 2012-2015). L'exode rural touche essentiellement les jeunes : jeunes agriculteurs cherchant à se faire fortune en ville, et jeunes scolaires rejoignant les grandes écoles. A cela s'ajoute le caractère déjà essentiellement jeune de la population urbaine.

C'est conscient de cette situation que dans toutes les politiques, stratégies, programmes et projets, le Niger a fait de la jeunesse le centre de tous les intérêts dans le cadre de la dynamique du développement durable et participatif.

D'importantes actions ont déjà été entreprises, tant sur les plans juridique et règlementaire que sur les plans économique et social, afin d'exploiter le potentiel des jeunes et les préparer à leur rôle de futurs responsables et garant du développement. Il s'agit entre autres de :

- la création du Conseil National de la Jeunesse (CNJ), des structures nationales et régionales d'insertion socio-économique des jeunes;
- la création de réseaux et de centres d'accueil, d'information, d'orientation et de documentation pour les jeunes
- la création du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA);
- le recrutement massif des jeunes diplômés à la fonction publique : de 2011 à 2015, 2410 agents de santé (dont 536 médecins) sont intégrés à la fonction publique nigérienne ;
- l'adoption d'une Politique Nationale de l'Emploi qui prône la création d'emplois décents et rémunérateurs au profit des jeunes et des femmes ;
- l'élaboration et l'adoption de la Politique Nationale de la Jeunesse ;
- l'intensification des travaux de haute intensité de main d'œuvre et la promotion d'activités génératrices de revenus avec une priorité accordée aux jeunes et aux femmes ;
- le Forum international « Jeunesse et emplois verts » dont la 1^{ère} édition s'est tenue à Niamey en 2012;
- le Forum National sur la Sécurité et la Paix tenu à Tahoua en 2014, ayant vu la participation de 9 autres pays ;
- le Forum national sur « les jeunes au cœur du développement du Niger post 2015 »;
- l'organisation des 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} éditions du camp des jeunes respectivement à Takiéta (Zinder), Tchirozérine (Agadez), Mainé Soroa (Diffa), Dosso (Dosso) et Tessaoua

(Maradi) ;

- l'étude sur la situation des jeunes au Niger a été réalisée afin de mieux appréhender la problématique de la jeunesse.

4. Répondre aux besoins des personnes âgées

Le 3^{ème} âge constitue un groupe vulnérable qui retient l'attention de l'Etat dans toutes ses politiques et programmes de développement social.

A l'occasion de la célébration de la journée internationale des personnes âgées, cette classe sociale a posé certaines doléances, à savoir :

- accélérer le processus d'adoption et de mise en œuvre de la loi protégeant les personnes âgées ;
- définir et adopter un mécanisme pour assurer la gratuité des soins aux personnes âgées et leur famille ;
- procéder à un suivi rigoureux de l'exécution effective des mesures déjà prises par les autorités au niveau des entités de soins ;
- tenir compte de la personne âgée dans les actions humanitaires ;
- créer un dispositif de ciblage des personnes âgées sans ressource ;
- tenir compte de la personne âgée dans l'élaboration des politiques programmes et projets de développement ;
- impliquer les personnes âgées dans tous les processus de la recherche et de consolidation de la paix ;
- appréhender le concept du 3^{ème} Age : le rôle et les responsabilités de ces personnes dans le développement socio-économique du Niger.

En réponse à ces sollicitations permanentes, beaucoup d'actions ont été entreprises, notamment :

- l'adoption en 2011 de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS), qui intègre en 5 points l'ensemble des synergies de réponses à l'endroit des personnes âgées ;
- l'étude situationnelle sur les personnes âgées a été réalisée et a permis l'adoption de la loi N°2012-069 du 31 décembre 2012, portant création de la Caisse Autonome des Retraités du Niger (CARENI) ;
- le programme de protection sociale des groupes vulnérables 2013-2015 qui vise à opérationnaliser l'axe 4 de la PNPS.

5. Intégrer la parité entre les sexes dans le développement urbain

La gente féminine représente 52% de la population du Niger. Par conséquent aucune initiative en matière de politique de développement ne peut aboutir sans tenir compte du composant genre.

Ainsi, afin de garantir l'égalité de chance entre les sexes, des actions ont été menées dans tous les domaines, à savoir :

- la création depuis plusieurs décennies d'un département ministériel en charge du développement social, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant. Ce ministère définit et coordonne les politiques, stratégies et programme en la matière ;
- la création de 8 maisons de la femme et 603 écoles des maris à travers le pays ;
- l'intégration du genre dans les curricula de formation de l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP) et de l'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC) ;
- les distributions gratuites sous forme d'appui (motopompes, moulins à grain et décortiqueuses, charrettes asines, machines à coudre et à broder, kits animaux) en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes et d'alléger leurs tâches domestiques ;
- le libre accès des femmes au marché du foncier ;

- la formation et le renforcement des capacités en leadership féminin et en politiques de promotion de la femme ;
- l'adoption de la loi du quota en faveur du genre ;
- la réalisation d'une étude sur l'analyse des contraintes sociales et du genre : elle constitue une évaluation des contraintes politiques, juridiques, institutionnelles et socio culturelles liées à l'égalité sociale et entre les sexes vus sous l'angle de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.

6. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines

Dans le domaine, l'Etat et les collectivités, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ont déployé beaucoup de moyens. Malgré tout, les résultats restent en deçà des attentes.

Les obstacles rencontrés sont entre autres :

- l'insuffisance dans la planification spatiale : les objectifs du plan d'action de 1996 ne sont pas tous atteints ;
- les difficultés des communes rurales à retenir leurs populations (migrations) ;
- l'absence des textes d'application de la loi n° 2013-28 du 12 juin 2013, fixant les principes fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement urbain ;
- les difficultés financières ayant entraîné une faible réalisation des documents de planifications urbaines au niveau des communes ;
- la mauvaise application des textes en matière de lotissement et du foncier ;
- la forte spéculation foncière qui mine le fonctionnement des villes et des différents acteurs en charge ;
- la non maîtrise de la croissance démographique, tant en milieu urbain que rural ;
- l'insuffisance de dotation des populations urbaines et rurales en infrastructures et équipements sociaux de base (éducation, santé, eaux et assainissement) ;
- la faiblesse du niveau de création d'emploi qui impacte sur le comportement de la jeunesse (délinquance, inconscience, absence d'initiative et créativité, esprit d'assisté) ;
- la non maîtrise des effectifs réels des personnes âgées au niveau national.

Relativement aux leçons tirées, il est à retenir que :

- les outils de planification urbaine restent le cadre idéal de gestion des centres urbains. L'Etat, les Collectivités et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doivent soutenir les efforts déjà fournis pour la dotation de tous les centres urbains en ces documents de référence ;
- La réduction des migrations rurales vers les centres urbains, il faut des efforts financiers soutenus pour les maintenir dans leurs milieux (création d'emplois rémunérateurs ou d'activités génératrices de revenus). Des actions spécifiques devraient tenir compte de la frange des jeunes ruraux scolarisés par rapport aux emplois qui seront créés à leur intention ;
- la prise de conscience et une mobilisation générales ;
- la parfaite connaissance des personnes âgées (effectif, catégories, situation géographique et sociale) pour une meilleure efficacité des réponses à leurs besoins.

7. Défis et enjeux futurs dans ces domaines (1-5) qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau Programme de Développement Urbain

Les défis à relever sont encore nombreux et peuvent être résumés comme suit :

- mettre en cohérence les textes législatifs et réglementaires en matière de planification urbaine et de gestion foncière ;

- élaborer et adopter une loi sur le foncier urbain ;
- parvenir à l'effectivité d'une gestion urbaine décentralisée ;
- renforcer les capacités des élus locaux ;
- développer la bonne gouvernance, notamment urbaine ;
- promouvoir la citoyenneté à tous les niveaux ;
- renforcer les capacités Organisationnelles, logistiques et les services de sécurité au niveau des collectivités ;
- renforcer le dispositif du maillage sécuritaire du territoire afin de réduire la porosité des frontières ;
- élaborer et adopter une politique nationale de mobilité urbaine ;
- insérer les migrants dans le développement de leur terre d'accueil ;
- rehausser la dotation financière de l'Etat au profit des collectivités ;
- appliquer rigoureusement tous les textes en vigueur.

II. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION URBAINE

Conformément aux engagements pris par les chefs d'Etat en 1996 à la 2^{ème} conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains (HABITAT II), diverses actions ont été menées dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine, sans toutefois régler tous les aspects de cette problématique. Ainsi, tenant compte des obstacles rencontrés et des leçons apprises dans l'analyse des différents aspects de cette problématique, il est dressé une liste de défis et enjeux majeurs qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau Programme de Développement Urbain.

8. Assurer la planification et l'aménagement durables des villes

A cet effet il a été mis en place des cadres institutionnels et juridiques, ainsi que des outils dans les domaines de l'Aménagement du Territoire et de la planification urbaine ainsi qu'il suit :

- la création à partir de 2003 d'un département ministériel chargé de la gestion des questions d'urbanisme et d'habitat;
- l'élaboration et l'adoption de la loi n°2001-32 du 31 décembre 2001, portant orientation de la Politique d'Aménagement du Territoire. Cette loi est en cours de révision pour prendre la question de la décentralisation devenue effective à partir de Juillet 2004 et celle du nouveau redécoupage administratif;
- l'élaboration et l'adoption de l'ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger;
- l'élaboration et l'adoption de la loi n°2013-28 du 12 juin 2013, fixant les principes fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement urbain;
- l'adoption par décret n°2014-319/PRN/MPAT/DC du 02 mai 2014, de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire et son plan d'actions;
- l'élaboration en 2009 du Plan Urbain de Référence PUR de la ville de Niamey;
- l'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) de Maradi (2008), Agadez (2012) et Zinder (2014). Celui de la Région de Dosso est en cours d'élaboration;
- l'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC) de l'essentiel des communes.

9. Améliorer la gestion des territoires urbains, notamment le contrôle de l'étalement urbain

- la dotation de quelques centres urbains en documents de planification urbaine (SDAU et PUR);
- la réforme des textes en matière d'urbanisme et de développement urbain entreprise en 1997, en vue de la réadaptation des textes législatifs et réglementaires au contexte actuel;
- l'arrêt de la délivrance des autorisations des lotissements privés et l'audit de ceux déjà autorisés;
- la maîtrise de l'exode rural par l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Des milliers d'emplois ont été créés suite à la réalisation de certaines actions pourvoyeuses de revenus telles que : l'électrification rurale, l'initiative 3N, etc.;
- la mise en place des Systèmes d'Information Urbains (SIU) qui sont des véritables outils d'aide à la décision.

10. Améliorer la production alimentaire en milieu urbain

Les actions réalisées dans le cadre de l'amélioration de la production alimentaire en milieu urbain portent essentiellement sur :

- le développement des aménagements hydro agricoles et des sites de cultures de contre-saison dans les zones péri urbaines est essentiellement assuré par l'Office National des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA);

- la mise en valeur des cours d'eau permanents et semi permanents à travers l'empoissonnement des mares et l'appui aux activités de maraîchage ;
- les appuis aux groupements des producteurs sous forme de distributions gratuites de matériels et intrants agricoles et de micro crédits;
- la mise à la disposition des producteurs des semences améliorées afin d'augmenter la productivité ;
- la lutte contre les inondations et autres calamités qui compromettent la production agricole urbaine. Le Projet de Gestion de Risque de Catastrophe et de Développement Urbain (PGRC-DU) a été mis en place à cet effet en 2014. Il s'est attelé à l'aménagement des berges du fleuve et au renforcement des digues. En outre, il a appuyé plusieurs ONG qui luttent pour la préservation de l'environnement à travers les opérations des récupérations des terres ;
- la mise en place des projets pour assurer la résilience des populations face au changement climatique. C'est le cas du Projet PANA résilience au niveau du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) qui appuient les producteurs démunis en intrants agricoles dans 8 communes du Niger (1 commune par région);
- l'aménagement de la vallée de l'Irhazer qui constitue un réel espoir pour le développement agricole et économique de plusieurs communes de la région d'Agadez ;
- le désenclavement des bassins de production qui alimentent les milieux urbains ;
- d'autres projets non moins importants contribuent à l'augmentation de la production alimentaire des populations urbaines et rurales : c'est le cas du Projet Adaptation à Base Alimentaire à Maradi, et du Projet PPAO.

11. Réduire la congestion de la circulation

La congestion de la circulation urbaine, très perceptible dans la capitale Niamey et dans une moindre mesure dans quelques villes de l'intérieur dont Maradi, est surtout le fait de mauvais comportements des usagers de la route. Néanmoins, la recherche de solution a tenu compte de beaucoup d'autres facteurs qui y concourent.

Pour y remédier, les actions suivantes ont été menées :

- La construction de deux échangeurs à Niamey et d'un deuxième pont sur le fleuve Niger. Un 3^{ème} échangeur à Niamey et un 3^{ème} pont sur le fleuve Niger sont en projet;
- La construction des radiales (routes circulaires) et des rocades prévues par le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Niamey;
- L'aménagement des voies revêtues et beaucoup d'autres infrastructures urbaines liées à la circulation (feux tricolores, signalisations routières, etc.) dans les capitales régionales, surtout à l'occasion des fêtes tournantes du 18 Décembre, correspondant à la fête de la proclamation de la République du Niger, (Zinder, Diffa, Tillabéri, Tahoua Dosso 2014 et Maradi 2015 pour l'instant) ;
- L'interconnexion des centres urbains (Filingué-Tahoua) et la réhabilitation des routes nationales ;
- La construction des voies urbaines pour les différentes catégories d'usagers : moto cyclistes, piétons, automobiles, etc ;
- L'aménagement des aires de stationnement dans les centres urbains afin d'éviter le stationnement sauvage en plein centre urbain ;
- Le dégagement des kiosques et autres boutiques de l'emprise des voies publiques ;
- L'existence de quelques services de transport urbain privés qui assurent la liaison entre le centre et les périphéries (Faba Faba, taxis, taxi motos et les tricycles etc).

Dans le cadre de la fête tournante du 18 décembre ou fête de la proclamation de la République, des investissements importants sont faits en matière d'aménagements urbains au niveau des capitales régionales. C'est le cas de Dosso « Sogha » ou Maradi « Kolliya » et bien d'autres capitales régionales (Zinder, Diffa, Tahoua et Tillabéri). La capitale Niamey dans le cadre de Niamey « Nyala » a bénéficié d'infrastructures routières et de plusieurs ouvrages d'art.

12. Améliorer les capacités techniques de planification et de gestion des villes

Pour ce faire les actions suivantes ont été menées :

- Le renforcement de capacités dans le cadre de la gestion des villes à travers le FICOD, la Banque Mondiale (PRIU et PDIL), l'AFD, l'AIMF, le projet PAC;
- La déconcentration des services techniques de l'Etat en prenant en compte la communalisation intégrale ;
- La restructuration et renforcement des services techniques communaux ;
- Le renforcement de la capacité d'intervention des communes par l'acquisition d'importants matériels techniques (matériel roulant, machines, etc.);
- La décentralisation et la gestion des villes et communes par des élus ;
- Le jumelage des villes avec l'extérieur ;
- La mise en œuvre des projets adressage des villes de Niamey et Maradi afin d'améliorer la gestion fiscale de ces collectivités ;
- Les stages au profit des agents en renforcement des capacités techniques et professionnelles dans certains pays de la sous-région et en dehors de l'Afrique, notamment en Chine, en Inde et en Italie ;
- Les appuis apportés par les projets, associations et Organisations Non Gouvernementales (ONG) aux collectivités territoriales dans l'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC), en maîtrise d'ouvrage et budget participatif.

13. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines

Parmi les obstacles, on peut citer :

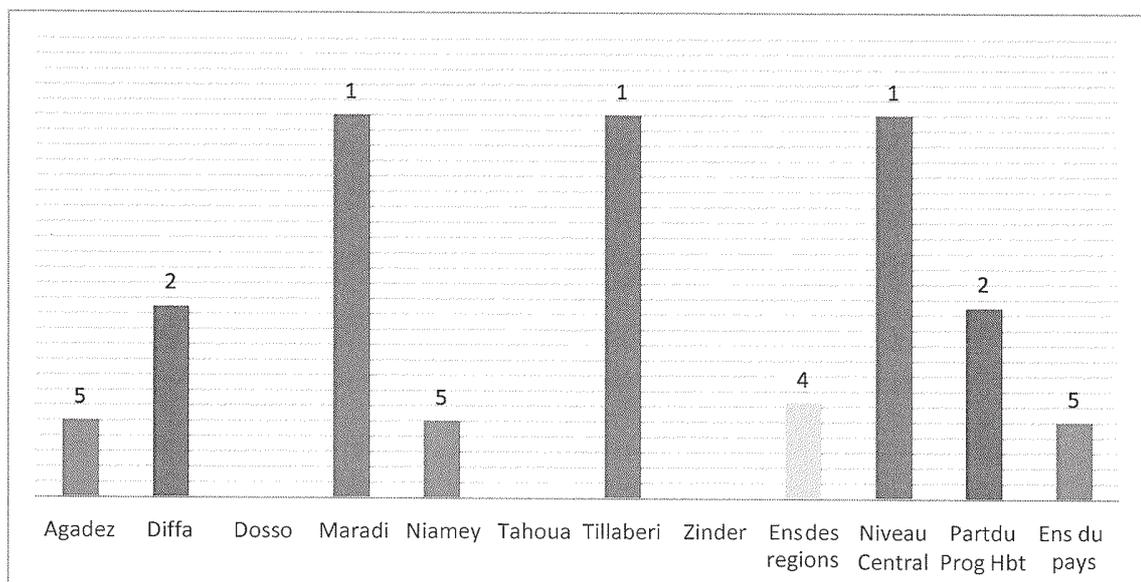
- L'insuffisance de SDAU pour la quasi-totalité des centres urbains;
- Le non-respect de la réglementation en matière de lotissement (prolifération des lotisseurs privés) ;
- Le problème de financement des orientations contenues dans les documents d'urbanisme ;
- La méconnaissance des limites territoriales des communes ;
- La coexistence du droit coutumier- droit moderne en matière du foncier urbain. Cela engendre souvent des conflits;
- La spéculation foncière;
- Le phénomène de l'accaparement des terres en milieu périurbain ;
- L'installation des populations dans des zones non aménagées ;
- L'étalement urbain ayant pour conséquence l'absence des services sociaux de base dans les nouveaux quartiers ;
- La réduction progressive des surfaces cultivables due aux nombreux lotissements (souvent non nécessaire) ;
- L'absence d'un système de transport en commun performant ;
- L'absence de plan de circulation dans les centres urbains ;
- L'insuffisance des voiries aménagées;
- La mauvaise utilisation du domaine public de voirie;
- La fréquence des accidents souvent très mortels ;
- L'insuffisance des compétences techniques spécifiques adaptées au secteur de l'urbanisme dans l'administration publique ;

- Le départ à la retraite des cadres expérimentés alors même que la relève ne s'est pas bien imprégnée. En effet, pendant longtemps, il n'y a pas eu de recrutement dans ce secteur;
- Le faible niveau d'instruction des élus locaux d'où la difficulté d'assimilation des formations et la prise en charge de certaines questions. C'est pourquoi, il est indispensable de prendre des textes nécessaires qui encadrent certaines fonctions municipales.

14. Défis et enjeux futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau programme de développement urbain

Au-delà des obstacles et leçons relevés au point 13 ci-dessus, il ressort de l'exploitation des résultats de l'enquête que plus de 60% de citoyens ont choisi comme première priorité l'option « **une ville, une commune ou un village bien aménagé (e)** » (voir annexe No 2 et le graphique ci-dessous qui détaille la fréquence qualitative des choix de cette option).

Graphique n° 1 : fréquence qualitative de l'option « une ville, une commune ou un village bien aménagé (e) »



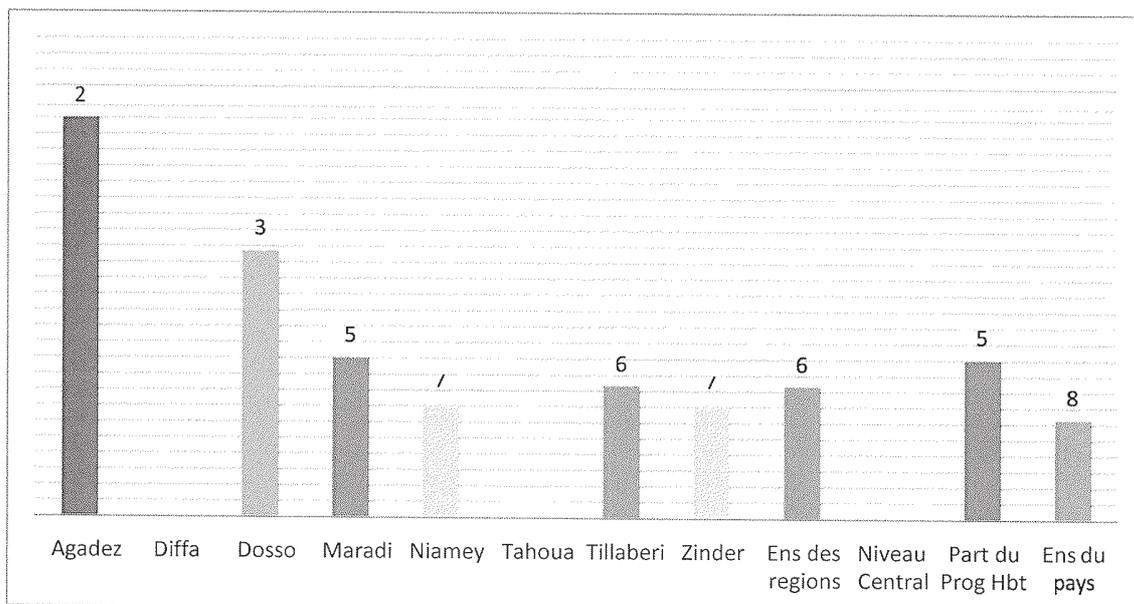
NB : il n'est porté sur ce graphique que les groupes d'enquêtés qui ont choisi cette option dans leurs huit premières priorités

Aussi, est-il retenu les défis et enjeux futurs suivant à relever dans le cadre d'un nouveau programme de développement urbain :

- Doter tous les centres urbains de documents de planification urbaine ;
- Financer la mise en œuvre des orientations contenues dans les documents de planification ;
- Doter les centres urbains en infrastructures sociales de base notamment dans les nouveaux quartiers ;
- Fixer les limites des villes et communes, à travers la révision de la loi n°2003-035 du 27 août 2003, portant composition et délimitation des communes et veiller au strict respect de celle-ci ;
- Mettre en place un Observatoire National de l'Urbanisme ;

- Organiser un forum national sur les maux qui minent le développement des villes, notamment sur les lotissements ;
- Maitriser la gestion de l'eau ;
- Développer l'agriculture périurbaine ;
- Assister les producteurs périurbains en cas de sinistre (inondations, sécheresses et autres calamités) ;
- Protéger les espaces agricoles périurbains contre le phénomène d'érosion, de pollution, d'accaparement des terres et de lotissements dont le besoin ne se fait pas sentir ;
- Appliquer la réglementation en matière de contrôle technique des automobiles ;
- Aménager des espaces spécifiques pour certains corps de métier dont la nuisance et la dangerosité des activités sont avérées ;
- Mettre en place une grille des équipements urbains qui édicte les superficies utiles pour les différents types d'investissement.
- Adopter une politique nationale de la mobilité urbaine : malgré les efforts fournis dans la réalisation des infrastructures en matière de voiries urbaine, l'option « des rues, des routes, des moyens de transport public et des facilités de déplacement dans un meilleur état » est retenue comme huitième priorité des enquêtés au niveau national (voir graphique n°2) ;

Graphique n° 2 : fréquence qualitative de l'option « des rues, des routes, des moyens de transport public et des facilités de déplacement dans un meilleur état »



NB : il n'est porté sur ce graphique que les groupes d'enquêtés qui ont choisi cette option dans leurs huit premières priorités

III. ENVIRONNEMENT ET URBANISATION : ENJEUX ET DEFIS A RELEVER POUR UN NOUVEAU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN

15. Faire face au changement climatique

Les acquis au plan institutionnel et juridique et les actions majeures sont :

- La loi n°66-33 du 24 Mai 1966 relative aux établissements dangereux, insalubres et incommodes ;
- La création du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) par décret No 96-004/PM du 09 janvier 1996 modifié et complété par le décret 2000-272/PRN/PM du 04 août 2000. Le CNEDD est rattaché au cabinet du Premier Ministre. Il a pour mission en relation avec toutes les parties prenantes d'élaborer, de coordonner la mise en œuvre, de suivre et d'évaluer le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), cadre de référence en matière de politique environnementale au Niger. Il est le point focal national de toutes les Conventions post-Rio (Convention de lutte Contre la Désertification, Convention sur la Diversité Biologique et la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques). Il met en œuvre 5 programmes :
 - Le Programme d'Action National sur la Lutte Contre la Désertification et la Gestion des ressources Naturelles (PANLCD/GRN),
 - Le Programme Energie et Développement Durable,
 - Le Programme Changement Climatique,
 - Le Programme Eau et Développement Durable,
 - Le Programme Environnement Urbain et Cadre de Vie
- L'ordonnance n° 97-001 du 10 janvier 1997, portant institutionnalisation des études d'impact. Cet instrument soumet désormais tout projet urbain à une étude d'impact environnemental afin de prévoir des moyens d'atténuer les impacts négatifs engendrés par la réalisation du projet ou de bonifier ces impacts lorsqu'ils sont positifs ;
- L'adoption le 17 juin 2010 à Ndjamena avec 10 autres pays sahélo-sahariens de l'Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte (IAGMV) qui a pour mission de lutter contre les effets conjugués et persistants de la désertification et des changements climatiques. La particularité de cette institution sous régionale réside au fait qu'elle met l'accent sur l'intensification des plantation d'arbres en villes le tout appuyé par un volet renforcement de capacité des acteurs dans ce domaine dans l'objectif de contribuer à la résilience des villes sahéliennes face aux effets pervers du changement climatique et de la désertification .
- La création du Haut-commissariat à l'Initiative 3N qui met en œuvre plusieurs programmes de résiliences alimentaire et nutritionnelle ;
- L'élaboration et l'adoption de la stratégie nationale sur les changements et variabilités climatiques cadre de référence du Niger en matière de lutte contre les effets du changement climatique. Cette stratégie est dotée d'un Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) mis en œuvre par les projets PANA Résilience et le PAC RC à travers un financement FEM/PNUD;
- L'élaboration et l'adoption de la stratégie nationale et les plans d'actions sur la Foresterie Urbaine et Périurbaine en 2014 sur financement FAO. Ce cadre de référence trace les grands axes d'intervention sur la préservation des formations forestières urbaines et périurbaines en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle doit contribuer à la réduction de l'empreinte carbone des villes du Niger tout en améliorant le cadre de vie des populations urbaines à travers le développement, la sécurisation et l'intensification agro forestière dans les zones périurbaines ainsi que le développement de l'arboriculture urbaine et périurbaine ;

- L'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables avec l'élaboration d'une stratégie Energie pour tous d'ici l'horizon 2030 financée par la CEDEAO. Cette stratégie met l'accent sur la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique;
- Le projet de valorisation des Energies renouvelables financé par l'UNESCO;
- La création du Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact (BEEEI) par décret n°2000-369/PRN/ME/LCD du 12 octobre 2000, portant attributions, organisation et fonctionnement du Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact;
- La création du Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE) par décret n°2009-127/PRN/ME/LCD du 23 avril 2009, le CNSEE est chargé de produire et de diffuser des outils d'aide à la décision en matière de politique environnementale et de développement durable ;
- La production par la Société de Raffinerie de Zinder (SORAZ) du gaz domestique alternatif au bois énergie. Ce qui réduit la pression des populations sur les ressources forestières en particulier urbaines et périurbaines ;
- L'élaboration du document de Contributions Prévue Déterminées au niveau national dans le cadre de la Cop21 de la CCNUCC prévue à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. Ce document, fruit d'une démarche inclusive et intégré prend en compte les préoccupations du développement urbain en phase avec les questions du changement climatique et la vulnérabilité aux risques et catastrophes naturelles ;
- La conception et la mise en œuvre des projets bio carbone de séquestration de carbone financés par le FEM/PNUD et la Banque Mondiale.

16. Réduire les risques de catastrophes

- Pour atteindre cet objectif, les initiatives ci-après ont été prises :
- La création du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Risques et Catastrophes et Crises Alimentaires, doté de 3 cellules : Crise Alimentaire, Affaires Humanitaires, Système d'Alerte Précoce. C'est le cadre institutionnel chargé d'élaborer, suivre et évaluer les politiques et stratégies sur les risques et catastrophes et les crises alimentaires;
- La création en 2014, au niveau du ministère en charge de l'environnement d'une Direction de Prévention des Risques qui a pour mission l'élaboration, le suivi et l'évaluation de politiques et stratégies en matière de prévention des risques industriels et chimiques;
- Le Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC-DU). L'objectif de ce projet est d'améliorer la résilience des populations nigériennes face aux risques naturels grâce à (i) un certain nombre d'interventions liées à la maîtrise des inondations sur les sites ciblés du projet et (ii) au renforcement des capacités du Gouvernement à répondre rapidement et efficacement en situation de crise ou d'urgence éligible. La mise en œuvre satisfaisante du PGRC-DU fera en sorte que la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique soient bien intégrées dans les instruments de développement durable à tous les niveaux.
- L'adhésion au Cadre d'Action Hyōgo 2005-2015 et post 2015, traité international sur la Réduction des Risques et Catastrophes. Ce cadre trace les grandes lignes sur les types de réponses anticipatives à mettre en œuvre face aux effets des catastrophes naturelles ainsi que le mécanisme de financement y afférent ;
- La création de la Haute Autorité Nigérienne à l'Energie Atomique. Elle va assurer le Secrétariat Provisoire du Groupe Ouest Africain pour le Programme Electronucléaire Intégré Régional ;
- Depuis 2009, les interventions de secours d'urgence aux populations sinistrées par les inondations ;
- L'accueil et le recasement des populations sinistrées par les inondations en 2012 dans certaines

grandes villes du Niger ;

- L'accueil des populations déplacées par les conflits dans les pays frontaliers ;
- Le renforcement des capacités et l'implication des services de la Protection Civile dans toutes les actions de prévention et gestion des risques de catastrophes ;
- Les actions de l'i3N dans le domaine de la résilience des systèmes de production agricole face aux catastrophes naturelles ;
- L'élaboration des plans de développement régionaux dans certaines régions du Niger prenant en compte les questions de prévention de gestion de risques et catastrophes.

17. Lutter contre la pollution de l'air

La conduite de cette action a nécessité :

- L'adoption de la loi 98-56 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- La création du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable ;
- L'ordonnance n°93-13 du 2 mars 1993, instituant un Code d'Hygiène Publique qui a mis en exergue la nécessité d'une brigade répressive en matière d'assainissement ;
- La loi 2014-63 du 05 novembre 2014, portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de l'utilisation et du stockage des sachets et des emballages en plastique souple à basse densité. Cette loi va contribuer à la réduction de la pollution de nos villes par les déchets des sachets et emballages en plastiques non biodégradables ; (décrets d'application) ;
- Le décret N°96-68/PCSN/MDR/H du 21 mars 1996, réglementant l'utilisation des pesticides agricoles au Niger. Ce décret a pour objet une utilisation judicieuse des pesticides agricoles surtout dans les milieux urbains densément peuplés ;
- La loi no 2006-26 du 9 août 2006, portant modification de l'ordonnance n° 93-16 du 2 mars 1993 portant loi minière complétée par l'ordonnance n°99-48 du 5 novembre 1999. Elle prend en charge les questions de pollution atmosphériques par les poussières et les émanations de la radioactivité relatives aux exploitations minières ;
- L'arrêté n°140/MSP/LCE/DGSP/DS/DH du 27 septembre 2004 fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel ;
- L'institutionnalisation de la visite technique annuelle obligatoire des véhicules qui a pour impact la diminution de la concentration de l'air par les fumées de véhicules ;
- L'adoption d'une loi portant interdiction de fumer dans les lieux publics ;
- La ratification et la signature des Accords Multilatéraux sur l'Environnement.

Plusieurs actions ont été entreprises pour atténuer les effets de la pollution. On peut citer entre autres:

- L'appui du Gouvernement, à travers un financement du PNUD aux ONG dans le domaine de la collecte des déchets solides ménagers ;
- La systématisation de l'Etude d'Impact Environnementale et la traduction dans les faits des Plans de gestion Environnementale et sociale ;
- La mise en œuvre en 2016 du projet de Construction d'un Centre d'Enfouissement Technique des déchets solides de Niamey qui va permettre une meilleure gestion des déchets urbains avec possibilité de développement des filières de valorisation et de recyclage des déchets ;
- L'élaboration annuelle à partir de 2013 du Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques persistants. Un des volets de ce plan est pris en charge par le Projet Régional sur les Polychlorures de Bi phényle (PCB) en phase effective au Niger ;

- Le bitumage et le revêtement des routes dans les principaux centres urbains du Niger et l'aménagement de certains carrefours vont permettre de réduire drastiquement la charge polluante de l'atmosphère urbaine ;
- La promotion par le ministère en charge de l'environnement, des ONG et associations actives dans le domaine de la gestion valorisation et recyclage des déchets notamment ceux des Equipements Electriques et Electroniques.

18. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines

Il s'agit notamment de :

- L'insuffisance et la désuétude de certains textes dans ces domaines ;
- L'insuffisance dans la vulgarisation des textes et celle de l'internalisation de ces textes par les différents acteurs concernés ;
- Le mauvais comportement de la population urbaine en ce qui concerne l'utilisation des services et infrastructures publics ;
- L'absence de textes prenant suffisamment en charge les préoccupations environnementales particulièrement dans le domaine de la pollution atmosphérique ;
- L'absence pour beaucoup de projets urbains d'étude d'impact environnemental et social, alors que tous les projets y sont assujettis. Même dans les cas où les études d'impact sont réalisés, la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) n'est pas effective ;
- Le non-respect des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et des Plans Urbains de Référence (PUR) au niveau des centres urbains ;
- L'extension anarchique et démesurée des villes sur les zones agricoles et les réserves forestières ;
- L'occupation anarchique des espaces non appropriés aux habitations (zones non aedificandi : inondable, de glissement de terrain, à risque, etc.) ;
- L'approche inclusive et intégrée n'est pas suffisamment prise en compte dans la conception et la mise en œuvre des projets urbains ;
- L'insuffisance de financement dans le domaine de la réalisation des projets de développements urbains ;
- La mauvaise gestion des déchets solides liée à l'insuffisance des équipements de collecte et d'évacuation des ordures et l'absence d'une décharge fonctionnelle et cela dans toutes les villes du Niger ;
- La mauvaise gestion des eaux usées domestiques et industrielles associée à la vétusté et au mauvais entretien du réseau d'assainissement ;
- L'absence du réseau d'égout et l'insuffisance des stations de traitement des eaux usées.

19. Enjeux et défis futurs dans ces domaines

Entre autres, on peut citer :

- La révision des textes relatifs à la prévention de la pollution atmosphérique ;
- Le strict respect des textes en matière d'étude d'impact environnemental et social ;
- La mise en œuvre effective du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) ;
- La prise dans les études des Schémas Directeurs d'Assainissement de la mise en place des réseaux d'égout et des stations de traitement des eaux usées ;
- La réalisation de tous les ouvrages d'assainissement prévus, notamment les stations de traitement des eaux usées et des eaux industrielles ;
- L'élaboration et l'adoption d'une loi interdisant l'occupation des zones à risques ;
- La réalisation d'études et la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la mise en place d'un système efficace de gestion des déchets solides ;
- La promotion des constructions en hauteur afin de réduire la consommation des terres agricoles et des réserves forestières ;

- L'élaboration et l'adoption d'une loi consacrant le principe «pollueur payeur »;
- Le respect et le suivi de la réglementation en matière d'assainissement individuel;
- La popularisation et l'appropriation des textes législatifs et réglementaires dans tous les domaines ;
- Le financement des actions définies dans les programmes prioritaires élaborés dans des études de planification urbaine, notamment en matière de protection de l'environnement;
- Le changement de comportement des populations urbaines dans le sens de la préservation de l'environnement, de la pollution et des préventions des risques de catastrophes.

IV. GOUVERNANCE ET LEGISLATIONS URBAINES

La question de la Gouvernance et de la législation urbaines sont des éléments essentiels pour asseoir un développement urbain durable. Elle a toujours figuré parmi les choix stratégiques exprimés par les plus hautes autorités.

Cette question a connu une évolution marquée par des mutations politiques.

Le constat est tel que dans ce contexte d'urbanisation galopante, l'administration n'arrive plus à jouer son rôle de mobilisateur des acteurs urbains capables de participer aux actions de développement local en vue de l'amélioration de leur cadre de vie.

Pourtant le Plan de Développement Economique et Social 1961-1964, qui est le document cadre d'orientation de la planification de l'Etat, mettait déjà l'accent sur la réforme du cadre législatif et réglementaire devant asseoir les bases de la réorganisation et de la gestion des collectivités territoriales dans le sens d'amorcer la Décentralisation.

20. Renforcer la législation urbaine

Sur le plan de la législation urbaine, outre les textes antérieurs sur la Politique de l'Habitat, le code des baux à loyer et le Code Rural, il est élaboré et adopté les textes suivants :

- L'arrêté n°040/MI/MDI/DAPJ du 16 Mars 1989, autorisant l'Association des Villes et Communes du Niger (AVCN) à exercer ses activités ;
- Le décret n°2002-198/PRN/MEF du 26 juillet 2002, portant introduction d'un nouveau Plan Comptable de l'Etat avec entre autres objectifs primaires, la révision du Code des Marchés Publics ;
- La loi n°2008-37 du 10 juillet 2008, modifiant et complétant la loi n°61-37 du 24 novembre 1961, réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire ;
- La loi 2008-38 du 10 juillet 2008, portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé « Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales » (ANFICT) ;
- La Constitution du 25 novembre 2010 qui consacre les principes de la décentralisation et de la déconcentration comme mode de gouvernance. Elle fait de la propriété du sol aux citoyens un droit sacré ;
- L'agrément n°534/MISP/D/AR/DGAPJ/DLP du 14 août 2012, portant création de l'Association des Régions du Niger ;
- L'ordonnance n° 2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code des Collectivités Territoriales qui légifère sur le régime foncier et domanial des Collectivités, ainsi que l'organisation, le fonctionnement et la gestion des dites entités. Cette ordonnance place la commune comme unité de base du développement local ;
- L'ordonnance n°2010-55 du 17 Septembre 2010, portant statut des communes à statut particulier ou Villes ;
- L'ordonnance 2010-56 du 17 Septembre 2010, portant érection des communes à statut particulier ou villes et les communes les composant en arrondissements ;
- La loi 2013-28 du 12 juin 2013 fixant les principes fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement urbain qui légifère sur les outils d'acquisition, de contrôle et de l'utilisation du sol, et sur les ressources de financement de l'aménagement urbain ainsi que la participation citoyenne des populations à travers des structures consultatives ouvertes aux partenaires institutionnels et privés ;
- Le décret n°2014-319/PRN/MPAT/DC du 02 mai 2014, portant adoption de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire ; ainsi que plusieurs autres textes réglementaires d'application des textes de loi ci-dessus cités ;

21. Décentraliser et renforcer les collectivités locales

Les bases de la bonne gouvernance locales ont été jetées depuis l'adoption de la loi n°64-023 du 17 juillet 1964, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales.

Une véritable réforme sur la décentralisation et la déconcentration a effectivement commencé avec l'adoption des lois n°98-30 du 14 septembre 1998, portant création des départements et fixant leurs limites, n°98-31 du 14 septembre 1998, portant création des régions et fixant leurs limites et le nom de leur chefs-lieux, n°2001-23 du 10 août 2001, portant création de circonscriptions administratives et de collectivités territoriales, n° 2002-12 du 11 juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes ainsi que leurs ressources et ses textes modificatifs ; et surtout la loi n° 2008-42 du 31 juillet 2008 relative à l'organisation de l'administration du territoire de la République du Niger.

C'est l'ordonnance 2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger, qui constitue de nos jours le cadre de référence en matière de gestion des collectivités territoriales au Niger.

Le territoire de la République du Niger est organisé ainsi qu'il suit :

Soixante-onze (71) circonscriptions administratives : 8 régions et 63 départements ;

Deux Cent Soixante Dix Sept (277) collectivités territoriales : 7 régions, 4 villes composées de 15 arrondissements communaux, 37 communes urbaines et 214 communes rurales.

Afin de consolider les liens existants entre les collectivités territoriales et de renforcer le rôle des responsables locaux, il a été créé deux structures faîtières : l'Association des régions du Niger (ARENI), et l'Association des Villes et Communes du Niger (AVCN) devenue Association des Municipalités du Niger (AMN).

22. Améliorer la participation et les droits de l'homme dans le développement urbain

Avec l'avènement de la démocratie, beaucoup de structures associatives ont vu le jour dans le cadre de la participation citoyenne pour la défense des intérêts collectifs.

La Constitution du 25 novembre 2010 a renforcé le dispositif existant de l'expression de la démocratie à travers la réaffirmation des structures représentatives de la Société Civile, des Associations et Organisations Non Gouvernementales qui participent aux actions de défense des droits et intérêts des différentes couches sociales, ainsi que de l'éducation et de la formation civique.

La loi 2013-28 du 12 juin 2013 sur l'aménagement urbain instaure quant à elle, une participation citoyenne et des débats démocratiques au sein des collectivités territoriales pour les programmes d'aménagement d'intérêt collectif.

23. Renforcer la sécurité et la sérénité en milieu urbain

Le gouvernement du Niger a pris de nombreuses mesures dans la prévention et la lutte contre l'insécurité :

- L'extension des commissariats de police dans les différentes communes ;
- Le renforcement des services de la gendarmerie dans toutes les zones reculées ;
- Les patrouilles mixtes et nocturnes dans les régions et dans les Villes ;
- La création d'une direction de surveillance du territoire.
- Dans le cadre de la protection civile plusieurs actions ont été entreprises :
- La création dans chaque région d'un service de sapeurs-pompiers afin d'apporter secours aux populations ;
- La mise en place des plans de secours d'urgence et d'un Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) ;

- La mise en place d'une commission de lutte contre la vie chère pour aider les collectivités à travers un dialogue pour déterminer les prix sur un certain nombre de produits ;
- La création d'un comité de vigilance dénommé ORSEC qui est un plan de secours d'urgence ;
- La création de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP).

Dans le domaine la sécurité routière :

- La révision du code de la route afin de permettre un meilleur apprentissage de la conduite ;
- L'élargissement et le revêtement des voies urbaines ;
- La mise en place des feux tricolores et le renforcement de l'éclairage public dans toutes les villes du Niger ;
- La construction d'échangeurs et de nouveaux ponts sur le fleuve Niger ;

Dans le cadre de la réduction de la pauvreté urbaine, des actions ont été menées en terme d'assistance sociale et de création d'emploi. On peut citer entre autres:

- La distribution gratuite et/ou la vente à prix modérés des produits de première nécessité ;
- La gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants âgés de 0 à 5 ans ;
- L'assistance aux personnes sinistrées en cas de catastrophes naturelles ;
- La distribution des kits animaux et de micro crédits aux femmes.

24. Améliorer l'intégration sociale et la justice sociale

Beaucoup d'actions ont été entreprises. Il s'agit de

- La transformation du Fonds National de Retraite en une Caisse Autonome de Financement des Retraites des Fonctionnaires ;
- L'installation du Conseil National du Travail visant à améliorer le rendement et la productivité du travail dans les secteurs public, parapublic et privé ;
- La création d'un Centre d'Arbitrage et de Médiation dans les conflits ;
- L'élaboration et l'adoption de la loi pénale sur la corruption ;
- L'élaboration et l'adoption de l'ordonnance 2010-86 du 16 décembre 2010 relative à la lutte contre le trafic des personnes ;
- La création de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP) par le décret n° 2012-083/PRN/MJ du 21 mars 2012, déterminant son organisation, sa composition et ses modalités de fonctionnement;

Encadré n°1: L'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP)

L'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP), créée par le décret N°2012-083/PRN/MJ du 21 Mars 2012 qui détermine son organisation, sa composition et ses modalités de fonctionnement, est une structure opérationnelle d'exécution et de mise en œuvre des stratégies et politiques nationales de lutte contre la traite des personnes au Niger. C'est une entité administrative indépendante et autonome rattachée au Ministère de la Justice, qui travaille avec la Commission Nationale de coordination de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP). L'ANLTP a formé 48 magistrats et 71 agents des Forces de Défense et de Sécurité sur le phénomène de traite et d'esclavage et la nécessité de poursuivre et de réprimer, avec la plus grande sérénité, les formes d'exploitation des personnes;

- La création au niveau du Ministère de la Justice de la Commission Nationale de coordination de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP), qui représente l'organe de conception des politiques et stratégies en la matière ;
- La signature de l'arrêté N°000041/MJ/GS/PPC/DGDH/P/PJJ/AS du 28 Mars 2014, portant création des Services Sociaux des Juridictions ;
- La ratification par le Niger de la Convention relative aux Droits de l'Enfant et ses protocoles ;
- La ratification par le Niger de la Convention sur la criminalité Transnationale Organisée et son protocole additionnel ;
- La ratification par le Niger des Conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail ;
- La ratification par le Niger de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant ;
- L'élaboration et l'adoption de la loi n°2014-72 du 20 novembre 2014, déterminant les compétences, les attributions et le fonctionnement des juridictions pour mineurs au Niger.
- La création d'un Ministère en charge de la promotion de la femme qui en définit les politiques et les programmes ;

Encadré n°2: conventions et protocoles relatifs à la protection des droits des enfants

La Convention relative aux Droits de l'Enfant et ses protocoles : les articles 2, 3 et 6 protègent l'enfant de la discrimination. Ils protègent aussi son droit à la vie, à la survie et au développement, et son intérêt supérieur. L'article 18 est relatif à la responsabilité parentale, l'article 27 en ses paragraphes 1 à 3 consacre le droit à un niveau de vie acceptable alors que les articles 28 et 29 consacrent le droit à l'éducation y compris la formation et l'orientation professionnelle.

La Convention sur la criminalité Transnationale Organisée et son protocole additionnel visent plus spécifiquement à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants.

Les Conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail prévoient un âge minimum pour le travail des enfants et leur protection contre les pires formes de travail.

La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant dont les articles 3, 5, 13, 16, 20 sont consacrés à la protection de l'enfant contre toutes formes d'abus ; l'article 29 est de façon spécifique libellé en ces termes « les Etats parties prennent les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation des enfants dans la mendicité ».

25. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ses domaines

Malgré les efforts réalisés, les textes qui régissent ce secteur présentent des insuffisances notoires. **Dans l'application de l'Ordonnance 2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger, il ressort par exemple:**

- le problème de la délimitation des collectivités territoriales;
- l'insuffisance des ressources humaines et financières des collectivités;
- la concentration de la production et de la gestion des services au niveau de la capitale nationale et des capitales régionales;
- l'absence de synergies dans les actions de développement due notamment à divers conflits d'intérêt;
- l'absence de réelles personnalité morale et autonomie financière au niveau des collectivités.

Dans le secteur de protection civile on peut relever :

- l'insuffisance matérielle et financière des structures en la matière (commissariats de police, sapeurs-pompiers, etc.);
- l'incivisme fiscal qui entrave la mobilisation des ressources internes;
- l'insuffisance de collaboration entre population et services de sécurité.

Dans le domaine de la sécurité routière :

- le faible niveau de viabilisation des quartiers nouveaux;
- le faible niveau d'entretien de la voirie et des signalisations routières;
- le mauvais comportement des usagers dû au non-respect du code la route;
- la mauvaise utilisation du domaine foncier de voirie qui se traduit par les parkings et stationnements sauvages.

Dans le cadre de la réduction de la pauvreté :

- le problème de remboursement dans les délais de la contrepartie par l'Etat en ce qui concerne la gratuité des soins;
- l'augmentation exponentielle des besoins due à la rapide croissance démographique;
- les difficultés dans l'atteinte des groupes cibles.

26. Enjeux et défis majeurs futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau programme de développement urbain

Les défis et enjeux peuvent être perçus sous plusieurs angles.

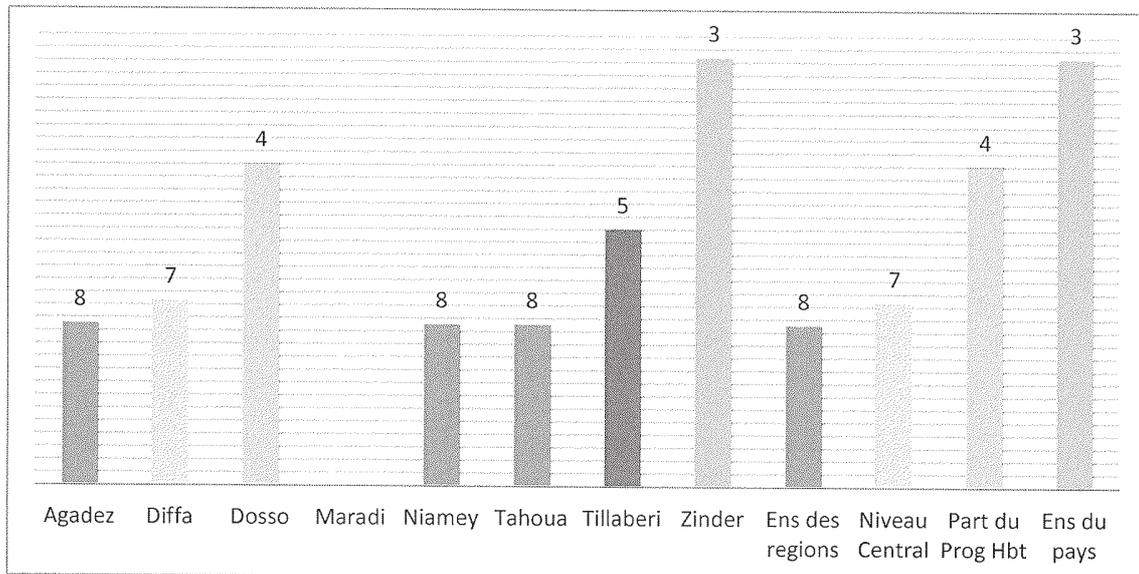
Dans le cadre de l'amélioration de la législation urbaine :

- l'élaboration d'un Code de l'Urbanisme du Niger;
- la poursuite de la réforme des textes en matière foncière, d'urbanisme et de construction;
- la mise en cohérence des textes régissant le domaine de la planification spatiale et de gestion foncière.

Dans le cadre de la décentralisation et le renforcement des capacités des collectivités :

- la réussite de l'effectivité d'une gestion urbaine décentralisée;
- la poursuite de la déconcentration, notamment les services en charge de l'urbanisme;
- le relèvement du niveau des élus territoriaux;
- l'amélioration de la gouvernance urbaine : cette option a été choisie comme première et deuxième priorités par plus de 80% des enquêtés.

Graphique n° 3 : fréquence qualitative de l'option n°13 « la protection contre la criminalité et la violence »



NB : il n'est porté sur ce graphique que les groupes d'enquêtés qui ont choisi cette option dans leurs huit premières priorités

Dans le cadre du renforcement de la sécurité :

- la promotion de la citoyenneté ;
- le renforcement des capacités organisationnelles et logistiques des services de sécurité
- la promotion de la sécurité urbaine : ce défi est pertinent car l'option « la protection contre criminalité et la violence » se classe troisième parmi les priorités au plan national comme l'indique le Graphique n°3 ci-dessus;
- le renforcement des entités décentralisées et déconcentrées de l'Etat ;
- l'organisation de la circulation urbaine selon les modes de transport pour tenir compte du déplacement des gros porteurs à l'intérieur des quartiers.

Dans le cadre de l'amélioration de la participation et des droits de l'homme dans le développement urbain :

- l'adoption des décrets d'application de la loi 2013-28 du 12 Juin 2013, fixant les principes fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, en ce qui concerne la participation des populations aux actions de gestion urbaine ;
- la poursuite de l'implication des acteurs de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes ;

V. ECONOMIE URBAINE

Au Niger, les communes jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles disposent d'un budget propre qui leur permet de mobiliser les ressources et faire des dépenses dans le cadre des missions qui leur sont assignées. Le budget est l'outil par excellence de politique des collectivités en matière de développement.

27. Améliorer le financement des Collectivités Territoriales

Au-delà des acquis législatifs, réglementaires et institutionnels, l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers accompagnent ces collectivités dans le financement de la mise en œuvre de leurs politiques de développement et de gestion urbaine.

Des structures d'appui ont été créées à cet effet. On peut citer entre autres :

- l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT), avec comme mission la gestion et la répartition des ressources attribuées aux collectivités territoriales aux fins d'appui à leur fonctionnement et à la réalisation de leurs investissements sous leur maîtrise d'ouvrage. L'ANFICT est actuellement opérationnelle pour l'accomplissement de sa mission;
- le Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées (FICOD) qui est financé par la Coopération Allemande. Il intervient spécifiquement dans les zones Agadez-nord, Tahoua-nord et Tillabéry-nord dans la construction des centres de santé intégrés, des écoles, des marchés à bétail et des sièges des mairies. En outre le FICOD a financé beaucoup de pistes, de seuils d'épandage et des forages. Le projet est actuellement à sa troisième phase, FICOD III. Le projet a fait des réalisations à hauteur de 9,74 milliards de FCFA;
- l'Agence Française de Développement (AFD) : qui a financé entre autres : l'adressage des villes de Niamey et Maradi, le Plan Urbain de Référence (PUR) de la ville de Niamey, les travaux d'élargissement et de bitumage du boulevard Mali Béro à Niamey, les travaux de réaménagement du marché Katako à Niamey, etc. L'adressage est en effet un important outil de travail qui vise surtout l'amélioration des taux de recouvrement au niveau local;
- la Banque Mondiale à travers le Projet de Réhabilitation des Infrastructures Urbaines (PRIU), le Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL) et le Projet d'Appui au Programme Sectoriel des Transports (PAPST);
- l'Agence Nigérienne des Travaux d'Intérêt Public (NIGETIP) financée par plusieurs bailleurs de fonds ;
- l'Etat à travers les Fêtes tournantes du 18 Décembre : à l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de la République du Niger, l'Etat a entrepris d'organiser des fêtes tournantes ayant pour objectif principal l'embellissement de la ville, voir des villes de la région hôte. Les villes sont ainsi dotées d'importantes infrastructures de base, et aussi l'amélioration de leurs capacités d'accueil à travers la construction de logements. Les investissements réalisés sont très importants. Les derniers ont concerné la ville de Dosso en 2014 pour enveloppe de plus de Quarante (40) Milliards de F/FCFA et celle de Maradi en 2015 pour plus de Soixante (60) Milliards de F/FCFA ;
- les Sociétés minières à travers les redevances versées aux communes et d'autres réalisations au profit de ces dernières telles que les routes de désenclavement, les cités pour le personnel, etc.;
- la Coopération Décentralisée à travers l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) dont les actions ont porté sur la modernisation de l'Etat Civil, le renforcement des capacités des agents des collectivités, la construction du marché à bétail de Maradi, etc.;
- l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine qui s'intéresse beaucoup aux questions de développement des villes de son espace ;
- les organisations internationales à travers la tenue de grands événements, à l'exemple de la Francophonie (réalisation du village de la francophonie à Niamey);

- les structures locales telles que l'Association des Régions du Niger (ARENI) et l'Association des Municipalités du Niger (AMN).

En outre, dans le cadre du renforcement de la gouvernance, des réformes institutionnelles ont été effectuées. On peut citer à titre d'exemple :

- le Conseil National des Investisseurs Privés (CNIP);
- l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP);
- l'Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste (ARTP).

28. Renforcer et améliorer l'accès au financement du logement

L'Etat du Niger a affiché une réelle volonté à honorer l'engagement pris par les Chefs d'Etat à la 2^{ème} Conférence d'Habitat II à Istanbul en 1996, à savoir garantir à tous un logement convenable. Cette volonté s'est traduite par la création d'un Ministère chargé de l'Urbanisme et de l'habitat en 2003 et d'une Direction Générale de l'Habitat et de la Promotion du Logement en 2012.

D'importantes dispositions juridiques et institutionnelles, ainsi que des programmes et structures d'appui ont été mis en place à cet effet. Il s'agit notamment de :

- l'adoption de la loi N°98-54 du 29 décembre 1998, portant politique en matière d'habitat au Niger ;
- l'adoption de la loi de 2011 portant régime de contrat de Partenariat Public Privé (PPP) au Niger. Dans ce cadre, l'Agence Immobilière DB IMMO a construit 50 logements ;
- la Société d'Urbanisme et de Construction Immobilière (SONUCI) qui existait depuis 1962, et qui continue sa mission de construction et de promotion immobilière à travers le programme « Renaissance ». Elle met en location-vente et location simple des logements individuels et collectifs, puis procède à l'aménagement et la vente de parcelles viabilisées. La SONUCI a réalisé les programmes « Renaissance » I et III à Niamey, et « Renaissance » II à Dosso, pour un montant global de 5,34 milliards de FCFA ;
- le Crédit du Niger qui octroyait des prêts pour la construction de logements surtout aux travailleurs des secteurs public et privé ;
- les programmes de réhabilitation, de restructuration et de décongestionnement des villages urbains : quartiers Yantala, Gamkallé et Saga à Niamey, et l'aménagement du quartier Kaoura de la ville de Birnin N'Konni;
- les conventions de construction de logements économiques et sociaux (DGH/PL);
- les banques qui accompagnent les programmes immobiliers, à travers des sociétés immobilières et d'aménagement ou des personnes privées ;
- le projet de création d'une banque de l'habitat au Niger : cette volonté reste toujours d'actualité pour l'Etat du Niger afin d'assurer l'accès au crédit immobilier à la frange des non-salariés qui est la composante la plus importante de la population active.

29. Appuyer le développement économique des communautés locales

A partir de 2001, le document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) est le cadre dans lequel s'inscrivent toutes les actions de développement au Niger. D'autres actions ont été prévues dans le but d'accroître les revenus des plus démunis, notamment :

- le document de la Stratégie National du Développement Urbain (SNDU), approuvé par le Décret N°2004-339/PRN/MU/H/DFP du 28 octobre 2004 ;
- le Programme Spécial du Président de la République (PSPRN), volet financement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) : crédit aux femmes, kit animaux etc. ;

- la création des structures de Micro Finance qui accompagnent les populations pour les activités génératrices de revenus ;
- les systèmes de cash for work et food for work financés par les partenaires au développement pour les communautés locales : récupération de terres, bandes pare-feu, etc. ;
- le programme social minier qui impacte positivement sur les revenus des ménages riverains des sites et zones d'exploitation ;
- le Programme « 3N » qui appui les producteurs locaux à travers la distribution de semences, de matériel et intrants agricoles, etc. : de 2011 à 2015, 33 724 tonnes de semence et 34 001,5 tonnes d'engrais ont été mises à la disposition des producteurs ;
- les ONG et Fondations nationales et internationales à travers des financements de microprojets et des distributions gratuites.

30. Créer des emplois décents et des moyens desubsistance

Le problème de l'emploi reste et demeure le souci principal du gouvernement du Niger. En effet 4/5 de la population en âge de travailler (15 à 35ans) sont sans emploi.

Pour apporter des réponses structurelles à ses problèmes, l'Etat a mis en place :

- l'allègement des procédures de création d'entreprises, afin de mieux positionner le Niger dans le cadre de l'enquête « Doing Business », favorisant ainsi la création d'emploi ;
- la création des guichets uniques avec l'appui de l'AIMF au niveau de la ville de Niamey (les 5 arrondissements communaux et la Ville) dans le cadre de l'appui à l'entrepreneuriat et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes ;
- la politique nationale de la jeunesse qui aboutit à la mise en place du Haut Conseil de la Jeunesse du Niger ;
- la création de l'Agence Nationale Pour l'Electrification Rurale (ANPER) ;
- la création de la Maison du paysan : banques céréalières, aliments bétail, etc. ;
- la création d'un fonds d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes ;
- la création d'un centre de financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- la création d'un Ministère chargé de l'emploi ;
- la réforme de l'Agence Nigérienne pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) ;
- la création des centres de formations professionnelles et techniques (Niamey, Dosso, Maradi, etc.) ;
- la création du Service National de Participation ;
- la stratégie Nationale de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- le programme national de volontariat ;
- l'engagement des jeunes pour la contractualisation dans l'éducation et la santé.

31. Intégrer l'économie urbaine dans la stratégie de développement national

La problématique du développement urbain doit nécessairement faire partie intégrante des stratégies de développement national, et s'inscrire dans une perspective d'interdépendance entre développement rural et développement urbain.

La part du secteur urbain dans le PIB a toujours dépassé les 50%. C'est pourquoi le Ministère de l'Urbanisme et du Logement a jugé nécessaire, dans la perspective de la mise en œuvre des orientations de la Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (SRP), d'élaborer une Stratégie Nationale de Développement Urbain (SNDU) basée sur les objectifs suivants :

- démontrer le poids économique des villes dans le développement global du pays en tant que lieu de production de biens et de consommation des produits ruraux artisanaux et manufacturés ;
- restaurer le secteur urbain dans son rôle de moteur de développement des divers secteurs de l'économie ;

- faire ressortir l'articulation entre le secteur urbain et la pauvreté, et identifier les axes d'interventions permettant de lutter contre la pauvreté en milieu urbain ;
- faire insérer la problématique du développement urbain dans une approche de coordination et d'intégration des programmes et actions en matière de développement rural, industriel, commercial et artisanal, à travers des relations de synergie entre les villes et leurs arrières pays (relation ville-campagne) ;
- renforcer les capacités de planification, de programmation et de gestion urbaines, et de prise de décision des entités décentralisées.

32. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines

Les obstacles rencontrés et les leçons apprises sont :

- les difficultés de mobilisation des ressources propres et des impôts rétrocédés ;
- l'insuffisance des ressources humaines, surtout la qualification entraînant des faiblesses en matière de définition et de conduite de politique et programme de développement, et de maîtrise d'ouvrage ;
- l'insuffisance dans l'assistance apportée par les services déconcentrés de l'Etat aux collectivités ;
- le non appropriation par les cadres locaux des expériences issues de l'assistance technique apportée dans le cadre des projets de développement ;
- le mauvais ciblage des acteurs à former lié à l'instabilité des responsables aux postes ;
- la Faiblesse de fonds d'appui par rapport aux besoins toujours plus importants ;
- la difficulté de mobiliser des financements conséquents pour les programmes de logement ;
- l'importance du secteur informel dans la structure de l'économie urbaine, qui est de nature à favoriser la fuite fiscale : les acteurs du secteur informel brassent d'importants chiffres d'affaires (le secteur informel contribue au PIB pour 70% en moyenne) sur lesquels l'identification et le recouvrement des taxes restent dérisoires ;
- la faiblesse des revenus des habitants par rapport au coût du logement ;
- l'absence d'une banque de l'habitat pouvant assurer l'accès au crédit immobilier aux non-salariés ;
- la concurrence déloyale du secteur informel qui compromet la promotion et la survie des services et entreprises du secteur formel ;
- la faible compétitivité des entreprises locales ;
- la priorité donnée au secteur primaire dans les politiques de développement au détriment des secteurs secondaire et tertiaire qui constituent le fondement de l'économie urbaine. Dans la décennie 2000 à 2010, les secteurs secondaires et tertiaires ont contribué pour environ 57% en moyenne au PIB. Il ressort de la stratégie de développement rural de janvier 2004 que la création de richesse par habitant des zones rurales est environ cinq fois plus faible que celle des urbains (59 000 FCFA/habitant contre 283 000 FCFA en 2001) ;
- les problèmes liés au transport urbain : le transport est l'un des moteurs de l'économie urbaine. Force est de constater que dans nos villes en général et au niveau de la ville de Niamey en particulier, le système de transport ne donne pas satisfaction aux citoyens, tant pour les infrastructures que pour l'organisation et les modes disponibles.

33. Enjeux et défis futurs dans ces domaines (27-31) qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau programme de développement urbain

- Booster le processus de décentralisation en responsabilisant réellement les collectivités locales et en assurant les moyens de mise en œuvre de leur politique de développement : transfert de compétences et des ressources = mise en œuvre du Programme National de Décentralisation (PND) de Mars 2012 ;

- Réformer le système comptable des collectivités territoriales : la nomenclature et le manuel de procédures comptables ;
- Améliorer le recouvrement des taxes et impôts rétrocedés : par exemple à Niamey, il a été recouvré au 30 Septembre 2015, toutes taxes et impôts confondus, 6,7 milliards sur 36 milliards de prévision, soit 18 %. En ce qui concerne la taxe de voirie, aucune grande ville ne dépasse 30 % de recouvrement par an. La Ville de Niamey est en ce moment à 16 millions de recouvrement sur 240 millions de prévision, soit 6,5% ;
- Créer la banque de l'habitat au Niger afin de garantir aux citoyens l'accès au crédit immobilier ;
- Prendre véritablement en compte l'économie urbaine dans les différents plans nationaux de développement économique et social : cesser de prioriser le secteur primaire au détriment des secteurs secondaire et tertiaire ;
- Revoir la modalité de taxation sur le foncier, améliorer le recouvrement des taxes et impôts existants et définir de nouvelles taxes) ;
- Mettre à jour la Stratégie Nationale de Développement Urbain (SNDU) et la rendre opérationnelle ;
- Reformuler et appuyer la SONUCI afin de lui permettre de mieux assurer sa mission.

VI. LOGEMENT ET SERVICES DE BASE

34. Réaménager les bidonvilles et prévenir leur prolifération

Dans ce cadre les actions majeures réalisées ont porté sur les aspects législatif, réglementaire et institutionnel avec :

- L'adoption de la loi N°98-054 du 29 décembre 1998 portant sur la politique en matière d'habitat ;
- L'adoption de la loi 2013-28 du 12 juin 2013 fixant les principes fondamentaux de l'Urbanisme et de l'Aménagement Urbain, texte de référence en matière de production et de gestion des établissements humains ;
- La création d'une Direction Nationale de l'Amélioration de l'Habitat en 2012 chargée de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'amélioration de l'habitat.

Au-delà des textes, d'autres réalisations ont été faites. On peut citer:

- le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) : voir encadré n°3 ci-dessous.
- le Programme de réhabilitation des anciens quartiers des villes de Maradi, Zinder et Birni N'konni. Dans le cadre du programme de réhabilitation des anciens quartiers du Niger, le gouvernement a programmé la dotation de 300 millions en FCFA pour la réalisation des études préparatoires devant permettre de définir le programme de réhabilitation de ces trois localités afin de formuler des requêtes de financement auprès des partenaires ;
- la réinstallation des habitants sinistrés des quartiers karadjé et de zarmagandey (Arrondissement Commune Niamey V) victimes des inondations en 2012. Un site dénommé SENO a été aménagé et viabilisé pour abriter 722 ménages déguerpis et 669 sont déjà relogés. Au cours de cette opération, l'ONG Qatar Charity a construit sur le site 112 logements qui sont mis gracieusement à la disposition des ménages vulnérables ;
- l'instauration des lotissements privés ayant abouti à l'aménagement des zones périurbaines et à la baisse du prix des parcelles.

Encadré n°3: Le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB)

Le PPAB initié par le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat) au profit des Pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) sur financement principalement de l'Union Européenne. Ce programme est à sa troisième phase au Niger. Cette phase dite d'exécution concerne le projet pilote de réhabilitation des villages urbains de Gamkalé et Saga de Niamey tiré du programme d'ensemble monté lors de la phase précédente selon le principe participatif. Son montage financier repose principalement sur l'utilisation des contributions de 480.000 Euros de l'Union Européenne et de 625 millions de Francs CFA du Niger (Etat et Ville de Niamey), en cours d'exécution ;

35. Améliorer l'accès au logement convenable

Les mesures et actions significatives enregistrées se présentent ci-dessous :

- l'adoption de la loi N°98-054 du 29 décembre 1998, sur la politique nationale en matière d'habitat. Cette loi, articulée en six axes, définit l'orientation et les procédures de financement pour promouvoir la production du logement. Ces procédures comprennent entre autres la création de la banque de l'habitat, la création d'une Agence de Réhabilitation et d'Aménagements Urbains, la création d'un centre national de recherche afin de promouvoir les matériaux de construction et la technologie et la restructuration de la Société Nigérienne d'Urbanisme et de Construction Immobilière(SONUICI);
- l'adoption de l'ordonnance n°2011-07 du 16 décembre 2011, portant régime général des Contrats de partenariat public privé en République du Niger. Les décrets subséquents à cette loi accordent des facilités fiscales aux promoteurs immobiliers;
- la simplification de la procédure d'attribution des titres de propriété en agissant sur les étapes, le délai et la réduction du coût de l'inscription au Domaines de l'Etat par l'institution en 2006 d'un titre dénommé « sheda » ou témoignage. Le succès de la réforme a eu pour conséquence une augmentation du nombre de Titres Fonciers(TF) délivrés passant de 1600 TF à 42000 TF;
- le lancement en 2012 du programme Niamey Nyala de modernisation de la ville de Niamey constitué de treize (13) composantes dont une relative à la construction de logements.
- l'ouverture depuis 2006 d'un guichet unique au niveau de la chambre de commerce permettant la création d'une entreprise au plus dans trois(3) jours;
- la production et la mise à la disposition des agents de l'Etat de 2002 à 2005 de près de 20.300 parcelles d'habitat dans le cadre d'une opération spéciale de compensation d'arriérés de salaires;
- L'ouverture depuis 2009 d'une ligne budgétaire approvisionnée chaque année pour la construction de logements sociaux sur Fonds propres de l'Etat. Une dotation de 2 milliards de FCFA est faite pour l'acquisition et la viabilisation des terrains mis à la disposition des partenaires privés;
- l'élaboration de la stratégie de financement de l'habitat social au Niger en 2010;
- la poursuite de la politique de construction des industries de cimenteries qui fait abaisser les coûts du ciment, principal matériau entrant dans la construction de logements;
- la création de l'Agence Nationale de Financement des Investissements des collectivités territoriales (ANFICT);
- la forte implication du secteur privé dans la production de logements sociaux. Le gouvernement pour stimuler l'offre de logements, octroie des agréments et facilite l'accès à la terre aux lotisseurs privés;
- la signature en 2014 de trois (3) conventions avec des partenaires privés pour la construction de 4000 logements.
- le regain des activités minières et le récent démarrage de la production pétrolière a permis la création d'emplois et la revalorisation des revenus. Cette situation a fait croître la demande en logements. Ainsi, très disproportionnée à la demande, l'offre de logements par l'Etat et par les privés, de 2005 à 2014 est de :
 - 1202 logements construits par l'Etat;
 - 1408 logements construits par les promoteurs privés.

36. Assurer l'accès permanent à l'eau potable

Au plan juridique, les actions réalisées sont les suivantes :

En 2000, la réforme du sous-secteur de l'hydraulique urbaine a abouti à la création des structures et à l'élaboration des textes réglementaires et législatifs ; il s'agit de :

- la loi 2000-12 du 14 août 2000, portant réorganisation de l'activité de production, transport et distribution de l'eau dans le sous-secteur de l'hydraulique urbaine et créant la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) ;
- l'ordonnance n°2010-09 du 1er avril 2010, portant Code de l'eau au Niger a institué un fonds national de l'eau et de l'assainissement ainsi que des commissions de concertation aux différents niveaux de l'organisation administrative. Elle a également instauré des mesures de protection des points de prélèvements de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- l'ordonnance n°2010-91 du 23 décembre 2010, modifiant et complétant la loi 2000-12 du 14 août 2000, portant réorganisation de l'activité de production, transport et distribution de l'eau dans le sous-secteur de l'hydraulique urbaine et créant la SPEN. Cette ordonnance a permis la mise en place d'une société d'Etat (SPEN), responsable du patrimoine de l'eau et de l'exécution des travaux neufs en milieu Urbain, et d'une société privée de droit Nigérien (SEEN), responsable de l'Exploitation des Eaux ;
- le décret n° 2011-404/PRN/MH/E du 31 août 2011, déterminant la nomenclature des aménagements, installations et ouvrages ;
- le décret n° 2011-405/PRN/MH/E du 31 août 2011, fixant les modalités et les procédures de déclaration, d'autorisation et de concession d'utilisation d'eau ;
- le décret n°2011-623/PRN/MH/E du 2 décembre 2011, modifiant et complétant le décret n°2006-032/PRN/MHE/LCD du 3 février 2006, portant création, fonctionnement de la Commission National de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) ;
- le décret du 31 décembre 2011, portant adoption du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PNAEPA) 2011-2015 ;
- le décret n°2013-459/PRN/MHA du 1^{er} novembre 2013, portant organisation du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement mettant en plan un Bureau de Régulation de l'Hydraulique Urbaine et Semi-Urbaine (BRHUSU) chargé de réguler le sous-secteur de l'Hydraulique Urbaine et Semi-Urbaine.

Sur la période 2000 à 2014 de grandes réalisations physiques ont été faites dans le sous-secteur. Le nombre d'infrastructures a connu une évolution significative due aux investissements résultant principalement de la mise en œuvre du Projet Sectoriel Eau. Ainsi, ces investissements ont porté entre autres sur les réalisations suivantes :

- 205 forages ;
- 4 usines de traitement ;
- 10 stations de reprise ;
- Une station de traitement ;
- 40 châteaux d'eau ;
- 32 réservoirs ;
- 4805 kilomètres de canalisation ;
- 193622 branchements ;
- 3483 bornes fontaines dont 3334 actives dans les quartiers périphériques mal desservis ou non desservis ;
- 23 groupes électrogènes de secours entre 2011 et 2014.
- la réhabilitation des installations intérieures des bâtiments administratifs engendrant des économies substantielles à l'Etat.

Ces investissements ont eu un impact significatif sur la qualité du service offert. En effet :

- le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable a augmenté de 1 726 430 personnes, soit environ 10% de la population du Niger ;
- le taux de panne a diminué de plus de 35% durant cette période, conséquemment le taux de desserte.
- le rendement technique du réseau est passé de 80% en 2000, à 85% en 2010 ;
- l'évolution a permis de passer le taux de desserte en eau potable en milieu urbain de 64 % en 2000 à 88,86% en 2014.

37. Assurer l'accès permanent aux systèmes élémentaires d'assainissement et de drainage

Des efforts substantiels ont été consentis tant, par les organismes de coopération bilatérale et multilatérale ainsi que par l'Etat dans le secteur de l'assainissement.

Au plan juridique, dans la composante assainissement de base, les textes et mesures suivants ont été adoptés :

- la loi n° 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement, qui traite notamment des eaux usées et de leur rejet dans les cours d'eau ou le milieu naturel ;
- l'ordonnance n°2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger. Cette ordonnance a institué un Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que des commissions de concertation aux différents niveaux de l'organisation administrative. Elle a également instauré des mesures de protection des points de prélèvements de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- le décret n° 98 -107/PRN/MSP du 12 mai 1998 relatif à l'hygiène alimentaire ;
- le décret n°98-108/ PRN/MSP du 12 mai 1998 instituant le contrôle sanitaire des denrées alimentaires à l'importation et l'exportation ;
- le décret qui traite notamment des eaux usées et de leur rejet dans les cours d'eau ou le milieu naturel ;
- le décret n°99-433/PCPRN/MSP du 1er novembre 1999, fixant la structure, la composition et le fonctionnement de la police sanitaire ;
- le décret N°2014-507/PRN/MH/A du 31 juillet 2014, portant adoption du document de Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SOPHAB) 2014- 2018 ;
- La création d'une Direction Générale de l'Assainissement au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
- la création d'un comité inter Ministériel de concertation pour le sous-secteur l'Assainissement en 2014 ;
- la création d'un cadre de concertation Etat, Partenaires Techniques et Financiers et Organisations Non Gouvernementales pour le sous-secteur de l'assainissement ;
- l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la ville de Niamey, en cours.

A ces textes qui concernent directement l'hygiène et l'assainissement s'y ajoutent d'autres qui les visent indirectement. Il s'agit des lois et règlements relatifs à la production et à l'aménagement de l'espace urbain.

Les réalisations physiques ont permis de porter le taux d'accès aux infrastructures de base en milieu urbain à 69%. Ces réalisations sont les suivantes:

- le nombre des ouvrages d'assainissement de base réalisés entre 2010 et 2014 est de 51 945 dont 49 677 latrines familiales, 1861 latrines publiques (latrines scolaires et édicules publics) et 407 ouvrages d'évacuation d'eaux grises ;
- le déclenchement de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté(ATPC).

En matière de drainage, les réalisations ont concerné l'élaboration et l'adoption des textes de **base** :

- la Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Urbain adoptée en 2001 pour laquelle douze (12) études sectorielles ont été réalisées ;
- les schémas de drainage des eaux pluviales des villes de Dosso et Maradi ;
- le document de politique nationale pour la gestion intégrée de l'assainissement en cours de réalisation.

Au niveau opérationnel, des collecteurs et caniveaux ont été réalisés dans tous les chefs-lieux des régions par les partenaires techniques et financiers et l'Etat.

38. Améliorer l'accès à l'énergie domestique

Les principaux cadres de politiques et stratégies adoptés dans le domaine sont :

- la Déclaration de la Politique Energétique (DPE) de juillet 2004 ;
- le Plan de Développement Economique et Social 2012-2015, qui consacre une place de choix au domaine ;
- l'élaboration de la Stratégie en Energie Domestique ((SED) et du Programme National Energie Domestique (PNED) ;
- le Plan National Energie Renouvelable (PANER) ;
- le Plan National Energie Efficacité (PNEE) ;
- la création de la Société Nigérienne de Charbon Carbonisé (SNCC) en 2005 pour réduire la pression sur le couvert végétal nigérien et favoriser l'accès aux nouvelles sources d'énergie de cuisson pour substituer le bois énergie.

La mise en œuvre des orientations contenues dans ces documents a permis la réalisation des actions suivantes :

- la réhabilitation et l'extension de la centrale électrique de Goudel ;
- la construction de la centrale de Gorou Banda et de l'extension de la SONICHAR ;
- la composante énergétique du programme Kandaji ;
- la construction du complexe charbonnier de Salkadamna ;
- l'installation de plusieurs groupes électrogènes à l'intérieur du pays ;
- le renforcement des réseaux de transport et de distribution et l'installation de transformateurs notamment à Niamey ;
- la construction de ligne de 132 kV et d'une autre ligne de 330 kV d'interconnexion entre le Nigeria, le Niger, le Burkina et le Bénin ;
- l'électrification en énergie solaire de plus d'une quinzaine de collèges ;
- l'achèvement de la construction du pipeline Agadem-Raffinerie de Zinder ;
- l'élaboration de la stratégie de la promotion de l'utilisation du gaz butane et de son plan d'action. La consommation du gaz est passé de 3 000 tonnes en 2011 à environ 12 000 tonnes en 2013 ;
- l'étude de faisabilité de l'usine de briquettes de charbon minérale et celle du projet de diffusion de 1 700 000 foyers améliorés ont été réalisés ;
- la création de la Haute Autorité Nigérienne à l'Energie Atomique (HANEA) pour la promotion du nucléaire civil. Un bureau de la représentation du Niger à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) à Vienne en Autriche a été ouvert ;
- vingt (20) permis de recherche et deux (2) autorisations exclusives d'exploration relatives à cinq (5) blocs ont été attribués ;
- la signature d'un protocole d'accord avec les gouvernements Tchadien et Camerounais sur le projet de pipeline export ; ce qui constitue une importante étape dans l'exploitation du pétrole brut nigérien sur le marché international.

39. Améliorer l'accès aux moyens de transport viable

Dans le cadre de l'amélioration des services et la réduction des coûts de transport on peut noter :

- La mise en circulation de : 5500 taxis dont 4 900 à Niamey, 330 minibus, 19 bus de la société SOTRUNI, 90 taxis neufs acquis dans le cadre de la coopération Nigéro-Iranienne, 19 pirogues ;
- La création de 25 compagnies de transport de voyageurs pour desservir les grands axes du territoire national et les capitales Ouest Africaines ;
- L'introduction d'un nouveau mode de transport dans les provinces, les taxis tricycles et les taxis motos.

Pour simplifier les procédures et formalités de mise en circulation des véhicules, il a été créé le Guichet Unique Automobile du Niger (GUAN). Cela constitue une avancée significative dans l'élimination des tracasseries routières, l'amélioration de la qualité du service public et la maîtrise du parc automobile national.

Dans le domaine du transport aérien :

- la signature des accords avec certains Etats tels que l'Ethiopie, la Turquie, les Emirats Arabes Unis etc. ; ce qui a permis au trafic aérien nigérien de connaître une croissance atteignant 241 857 passagers en 2013 ;
- la création d'une compagnie aérienne nationale dénommée Niger Airways ;
- la réalisation du Schéma Directeur de l'aéroport d'Agadez ;
- l'adoption de la loi portant code de la route ;
- l'élaboration de la stratégie nationale de sécurité routière ;
- la réalisation de l'étude de la mise en place d'une base de données des accidents de la route ;
- la finalisation de la stratégie nationale des transports.

Ces mesures ont permis au Niger un gain de 16 places dans le classement des pays suivant le rapport 2013 de l'OMS sur la mortalité routière. En effet, le rapport 2011 de l'OMS classait le Niger à la 171^{ème} place avec 37,7 personnes tuées pour 100 000 habitants, tandis que celui de 2013 a classé le Niger à la 155^{ème} place avec 23,7 personnes tuées pour 100 000 habitants.

40. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines

Dans le domaine du réaménagement des bidonvilles et la prévention de leur prolifération, on relève :

- L'insuffisante vulgarisation de la loi sur la politique nationale de l'habitat à l'endroit des décideurs, des leaders d'opinions et des acteurs de la société civile en vue de les conscientiser ;
- L'insuffisance d'appui financier pour la finalisation, l'adoption et la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires en matière d'habitat ;
- L'insuffisance d'appui financier pour la mise en place des cadres institutionnels prévus par la politique nationale de l'habitat ;
- Le retard dans la libération des crédits votés et la non flexibilité du code des marchés publics dans l'élaboration, la passation et l'exécution des marchés BTP dans le contexte d'un budget annuel ;
- Le retard dans le processus de paiement des décomptes ;
- La faiblesse des investissements dans le secteur qui constitue le véritable frein pour la mise en œuvre des programmes et projets permettant l'application de la politique de l'Habitat.

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès au logement convenable, il a été retenu :

- La promotion de l'utilisation des matériaux locaux ainsi que leur amélioration pour faire face au besoin de logement de masse sont très timides, du fait de l'absence d'une structure de recherche et de promotion desdits matériaux. ;
- L'insuffisance des ressources pour financer la politique et la stratégie des logements visés;
- La production des logements locatifs est assurée pour la quasi-totalité par le secteur informel, en dépit du fort taux de ménages locataires dans les centres urbains ;
- Les intrants à la construction de logements sont importés (fer à béton, tôle, bois, profilés métallisés, ciment etc.) et souvent non conformes aux normes nationales, avec comme conséquence, des coûts de construction élevés par rapport au niveau de revenu d'un grand nombre de citoyens;
- L'insolvabilité de la demande due à la pauvreté économique des ménages (revenus faibles);
- La difficulté d'acquisition des parcelles par voie officielle au niveau des communes du fait de la spéculation foncière.

En matière d'accès permanent à l'eau potable :

- L'insuffisance du financement du secteur de l'hydraulique par rapport aux objectifs assignés;
- Le contexte hydrogéologique de certaines zones du pays qui occasionne un taux d'échec élevé des ouvrages de captage des eaux souterraines ;
- La profondeur excessive dans certaines régions des aquifères de captage des eaux souterraines qui induit un lourd investissement;
- La mauvaise qualité de l'eau dans certaines zones ;
- Le retard dans le paiement des entreprises (Budget national) engendrant des retards importants dans l'exécution des travaux ;
- L'équilibre financier du sous-secteur hydraulique urbain est régulièrement menacé par l'existence d'importants arriérés de paiement des factures d'eau de l'état et des abonnés cautionnés.

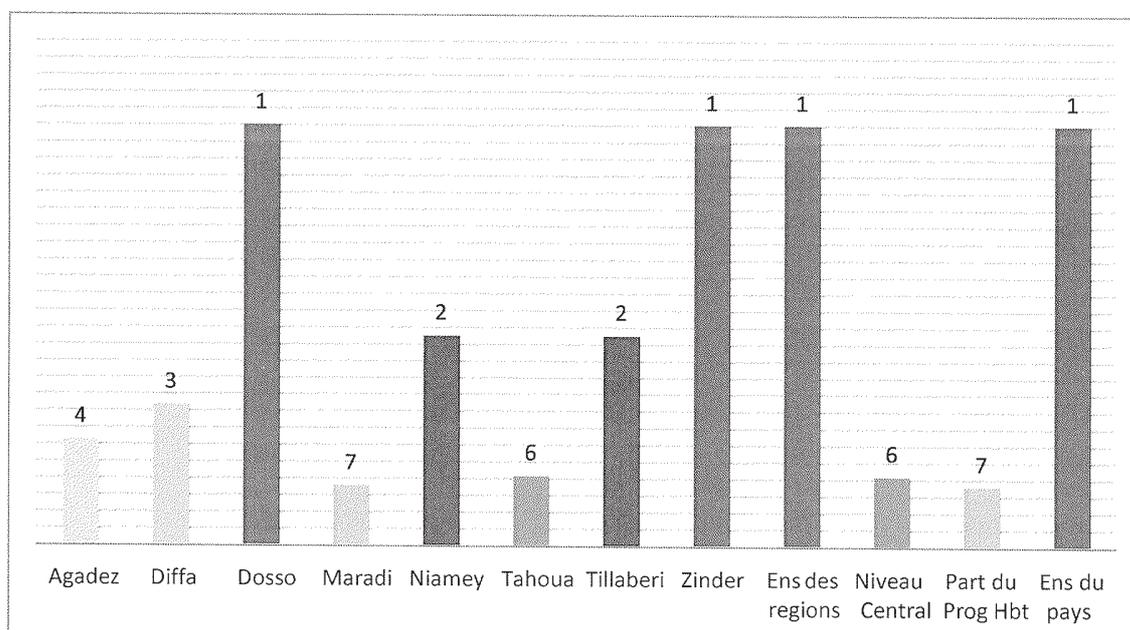
41. Enjeux et défis futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau programme de développement urbain

- La réalisation d'études diagnostiques des causes et problématiques des bidonvilles (quartiers anciens et habitats spontanés) ;
- L'élaboration d'une stratégie nationale d'amélioration et de prévention des bidonvilles ;
- L'accroissement des investissements dans le domaine de l'habitat pour une bonne visibilité des actions dans le secteur avec des indicateurs mesurables;
- L'adoption de budget pluriannuel qui est très favorable au processus d'exécution des marchés BTP ;
- L'élaboration des programmes et projets sur le principe de la gestion axée sur les résultats utilisant les outils de planifications adéquats ;
- Le financement à long terme demeure une préoccupation pour le marché de logements. C'est pourquoi il importe de mettre en place un système de financement de l'habitat qui soit efficace (la Banque de l'Habitat et de la construction du Niger, les Coopératives de l'Habitat, l'Agence Nationale de Réhabilitation et d'Aménagement Urbain, le Fonds National de l'Habitat). L'option « des meilleurs logements et un cadre de vie salubre » est classé quatrième priorité par l'ensemble des enquêtés.
- La mise en place d'un dispositif fournissant des garanties aux personnes à faible revenu est un facteur qui encouragera les bailleurs à s'intéresser au logement à bas prix ;
- L'absence de facilités de financement et la rareté des capitaux mobilisables pour des investissements formels dans le secteur ;
- L'absence de mécanisme de recouvrement des coûts investis ;
- Le taux d'intérêt élevé ;

- La généralisation de l'aménagement urbain, qui est un des outils essentiel dont disposent les autorités pour maîtriser et gérer la croissance urbaine rapide ;
- Les subventions conséquentes de l'état pour renforcer les investissements publics dans les infrastructures de base dans le cadre de projets de construction de logements sociaux et de réhabilitation de quartier ;
- Malgré les performances enregistrées, on relève quelques difficultés, notamment un équilibre financier fragile eu égard aux projections financières qui montrent la nécessité de poursuivre la hausse tarifaire et le paiement des factures d'eau des administrations et des abonnés cautionnés de l'Etat dans les délais, et des investissements importants qui restent à faire particulièrement dans les centres secondaires et dans les zones périphériques des centres urbains.

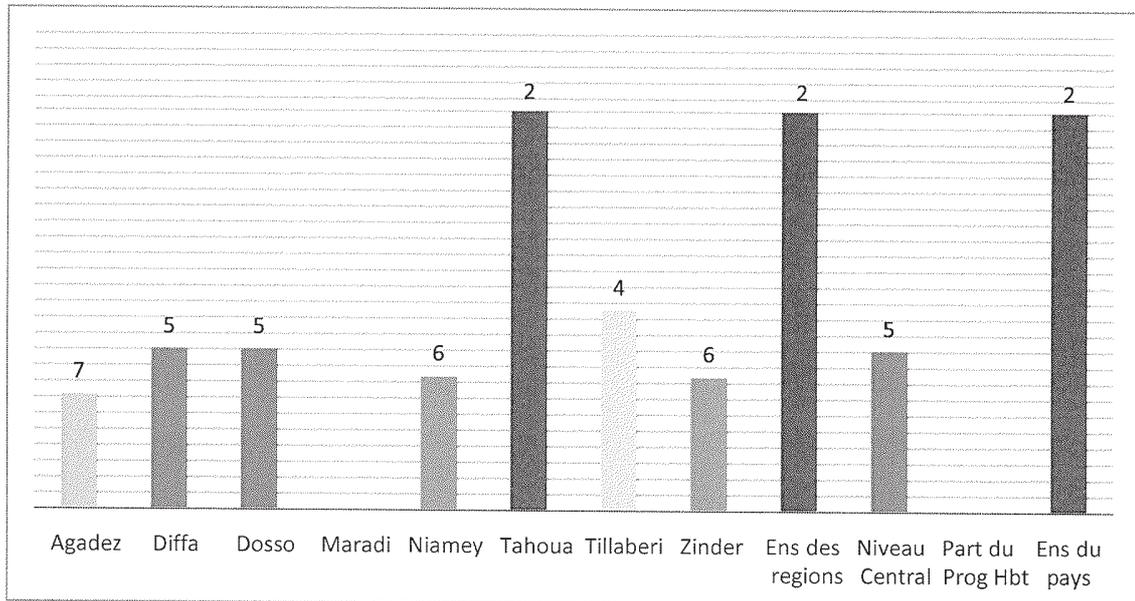
L'option « accès à l'eau potable et de bonne qualité et à un système d'assainissement adéquat » a été enregistré comme première priorité des citoyens lors de l'enquête comme l'indique le graphique N° 4.

Graphique n°4 : fréquence de qualité de l'option n°20 « accès à l'eau potable et de bonne qualité et à un système d'assainissement adéquat »



L'amélioration des soins de santé étant apparu comme deuxième priorité exprimées par les citoyens lors des enquêtes, il convient de renforcer tout ce qui concourt à l'atteinte de ses objectifs. (voir graphique 5 ci-dessous).

Graphique n°5 : fréquence qualitative de l'option n°12 « l'amélioration des soins de santé »



NB : il n'est porté sur ce graphique que les groupes d'enquêtés qui ont choisi cette option dans leurs huit premières priorités

VII. LES INDICATEURS

Il s'agit de fournir pour notre pays des données pour les indicateurs urbains suivants. Ces données devraient être pour 1996, 2006 et 2013, lorsque possible ventilées selon le sexe.

- I. Le pourcentage de personnes vivant dans des bidonvilles ;
- II. Le pourcentage de population urbaine qui a accès à un logement convenable ;
- III. Le pourcentage de personnes vivant en zones urbaines qui ont accès à de l'eau potable ;
- IV. Le pourcentage de personnes vivant en zones urbaines et qui ont accès aux installations sanitaires modernes ;
- V. Le pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines où le service des ordures municipales est régulier ;
- VI. Le pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines et qui ont accès à l'énergie domestique ;
- VII. Le pourcentage de personnes vivant en zones urbaines et qui ont accès aux transports en commun ;
- VIII. Le niveau de décentralisation indispensable pour promouvoir un développement durable en milieu urbain mesurée à partir : (i) du pourcentage des politiques et des lois mises en place en matière de gestion des municipalités dont la formulation a été encadrée, de 1996 à nos jours par les collectivités locales et les administrations régionales ; (ii) du pourcentage des recettes et des dépenses affecté aux collectivités locales et aux administrations régionales à partir du budget national ;
- IX. Le pourcentage des autorités municipales, régionales et nationales qui ont mis en œuvre des politiques urbaines favorables au développement économique local et à la création d'emplois décents et des moyens de subsistance
- X. Le pourcentage des autorités municipales et régionales qui ont adopté ou mis en œuvre des politiques ou des stratégies de sécurité en milieu urbain ;
- XI. Le pourcentage des autorités municipales et régionales qui ont mis en œuvre des plans et des tracés d'aménagement urbains pour des villes durables et résilientes qui sont inclusives et répondent de manière adéquate à la croissance de la population urbaine ;
- XII. Le pourcentage du produit intérieur brut (PIB) généré par des activités effectuées dans les zones urbaines
- XIII. Toutes les autres données à caractère urbain jugées pertinentes pour le rapport National.

Afin de permettre une meilleure lisibilité, les résultats de nos travaux sont présentés dans le tableau ci-dessous suivis éventuellement de commentaires sur certains indicateurs.

VIII. INDICATEURS URBAINS DE 1996, 2006, et 2013

N°	CRITERE	1996	SOURCE	2006	SOURCE	2013	SOURCE	STRUCTURE
8.1	Le pourcentage de personnes vivant dans les bidonvilles	53,1	Rapport	46	EDSN 2006	28	EDSN	INS
8.2	Le pourcentage de la population urbaine qui a accès à un logement convenable	54	Rapport	64	Rapport	72,2	Rapport OMD2014	INS
8.3	Le pourcentage des personnes résidant dans les zones urbaines qui ont accès à de l'eau potable	30,3	Rapport Habitat2	91	EDSN2006	96,9	EDSN2012	INS
8.4	Le pourcentage des personnes résidant dans les zones urbaines qui ont accès aux installations sanitaires modernes	ND	-	38,4	EDSN2006	77,6	EDSN2012	INS
8.5	Le pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines où le service des ordures municipales est régulier	2	Rapport	29,11	RGPH2001	ND	INS	INS
8.6	Le pourcentage des personnes résidant dans les zones urbaines qui ont accès à l'énergie domestique	42,32	Rapport Habitat2	47	EDSN2006	61,8	EDSN2012	INS
8.7	Le pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines et qui ont accès au transport en commun	ND	-	ND	-	ND	ND	ND
8.8	Le niveau de décentralisation	ND	-	ND	-	90	Ministère	Ministère
8.9	Le pourcentage des autorités municipales régionales et nationales qui ont adopté et mis en œuvre des politiques urbaines favorables au développement économique local et à la création d'emplois décents et des moyens de subsistance	ND	-	ND	-	ND	-	-
8.10	Le pourcentage des autorités municipales et régionales qui ont adopté et mis en œuvre des politiques ou des stratégies de sécurité en milieu urbain	ND	-	ND	-	ND	-	-
8.11	Le pourcentage des autorités municipales et régionales qui ont mis en œuvre des plans et tracés d'aménagement urbain pour des villes durables et résilientes qui sont inclusives et répondent de manière adéquate à la croissance de la population urbaine.	ND	-	ND	-	ND	-	-

3^{ème} Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable (HABITAT III)

8.12	Le pourcentage du produit intérieur brut (PIB) généré par des activités effectuées dans les zones urbaines	ND	-	ND	-	ND	-	-
8.13	Education	ND	-	53,5	SuiviOMD 2007	56,4	Rapport PDES 2013	Ministère du Plan
	Le pourcentage d'enfants terminant leur enseignement primaire		-	ND	-	GF	Ac 49,1	INS
	Le pourcentage d'enfants terminant leur enseignement primaire par sexe		-	ND	-	GF	Ac 49,1	INS
	Le pourcentage d'enfants en âge d'aller à l'école et qui sont inscrits dans une école	G F	32,3 21,2	Stat.E B2003 -2004	ND ND	EDSN2006		
	Le pourcentage d'enfants terminant leur enseignement secondaire par sexe	G F		-		-	16,5-10,9 Stat.ES2013 -2014	MES
	Le ratio élève/professeur			-	30	Ann.Stat2006- 2010	-	INS
	Santé La mortalité des enfants de moins de 5 ans	223	Rapport Habitat2	115	suiviOMD200 6	108	Rapport PDES2013 INS	
	Le nombre de lits d'hospitalisation pour 100 000 habitats	38,97	Rapport Habitat2		-	35,04	An.Stat20 09/2013/c calculée	
Le nombre de médecins pour 100 000 habitants		-		-	5,61	An.Stat20 09/2013/c calculée	INS	

EB= Statistiques de l'Éducation de Base

Commentaire des indicateurs

Le pourcentage de personnes vivant dans les bidonvilles

On constate une amélioration des bidonvilles de 1996 à 2013. Cette situation résulte de certaines politiques mises en œuvre en milieu urbain consistant en :

- La promotion des branchements dits sociaux pour l'alimentation en eau et en électricité par les sociétés concessionnaires de la place,
- L'encadrement initial par les services publics des promoteurs privés pour la réalisation de lotissements viabilisés,
- Des campagnes de sensibilisation des différents acteurs (ONG, collectivités, Etat) sur l'hygiène et l'assainissement en milieu urbain.

Le pourcentage de la population urbaine qui a accès à un logement convenable

Les villes subissent de plus en plus une mutation et voient leurs centres urbains rénovés avec la disparition des anciennes constructions précaires faisant place à de nouveaux ensembles immobiliers : bureau, commerce, logement. Il en va de même des quartiers traditionnels aux alentours de ces centres urbains qui étaient également construits avec des matériaux précaires. A cela s'ajoutent les programmes d'embellissement des villes hôtes des fêtes tournantes du 18 décembre (date de la proclamation de la République du Niger) qui voient la construction de nouveaux logements par l'Etat et des privés.

Le pourcentage des personnes résidant dans les zones urbaines qui ont accès à de l'eau potable

En milieu urbain, entre 1996 et 2013, soit sur environ 17 ans, l'accès à l'eau potable a plus que triplé en passant de 30 % à 96.9 %. Ceci s'explique par les effets positifs de la mise en œuvre progressive de certaines réformes et mesures institutionnelles dans le secteur de l'eau durant cette période. En effet, la structure du prix des différentes tranches de l'eau a été revue et la société concessionnaire de l'eau de l'époque qui était une société publique a été restructurée pour donner naissance à deux entités indépendantes dont :

- Une société publique: la Société du Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) qui a en charge les infrastructures de l'eau ainsi que leur entretien;
- Une société privée: la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN) chargée de la commercialisation de l'eau.

Par ailleurs, ces dernières années, la multiplication des opérations de branchements dits sociaux a favorisé l'accès des populations à l'eau en milieu urbain.

Le pourcentage des personnes résidant dans les zones urbaines qui ont accès aux installations sanitaires modernes

En 2006 selon les données de l'Enquête Démographique de Santé (EDSN 2006) de l'institut National de la Statistique (INS), 21% des ménages en milieu urbain ne disposent pas de toilettes et 38,4% en disposent répartis comme suit :

- 6,1% des ménages avec des toilettes avec chasse d'eau
- 32,3% des ménages avec des toilettes à fosses/latrines améliorées.

En 2013, toujours selon les données de l'EDSN 2012, 77,6% des ménages disposent de toilettes modernes réparties comme suit :

- 40,3% des ménages pour les toilettes améliorées non partagées et
- 37,3% des ménages pour les toilettes partagées.

On constate donc une amélioration de la proportion des ménages ayant accès à la des installations sanitaires modernes en milieu urbain.

Le pourcentage des personnes résidant dans les zones urbaines où le service des ordures municipales est régulier.

Entre 1996 et 2006 on constate une amélioration de l'évacuation des ordures ménagères en milieu urbain. Toutefois, les données concernant la période 2006-2013 ne sont pas disponibles.

Le pourcentage des personnes résidant dans les zones urbaines qui ont accès à l'énergie domestique

La réponse aux besoins en énergie domestique n'a pas été conforme aux besoins des populations en milieu urbain Il est vrai que l'électrification rurale a fait une percée assez appréciable à travers certaines actions de l'Etat.

On notera tout de même qu'entre 1996 et 2013, l'accès à l'énergie domestique s'est amélioré passant de 42,32% à 61,8% soit un gain de 19,48%. Cette situation résulte de:

- La réalisation des branchements sociaux au profit des populations en milieu urbain ;
- La multiplication des extensions des réseaux dans les lotissements viabilisés par les sociétés privées de promotion immobilière ;
- L'accroissement de la fourniture en quantité de l'énergie électrique et du gaz (la fourniture de l'énergie électrique est de 531046 en 2012 MWH pour 389536 MWH en 2009).

Néanmoins de nombreuses coupures d'électricité perturbent de façon régulière la vie en milieu urbain. Ceci traduit les dysfonctionnements des réseaux d'alimentation et les circuits de distribution de l'énergie électrique et l'insuffisance de la fourniture pour faire face aux besoins réels des populations en milieu urbain.

Le niveau de décentralisation

Au regard des conditions qui déterminent l'exercice de la décentralisation, la Direction Générale de la Décentralisation du Ministère en charge de celle-ci estime l'application de l'ordonnance 2010-54 portant code général des collectivités à 90%. En effet, La plupart des textes de lois et règlements prévus par ladite ordonnance ont été adoptés et sont en cours de mise en œuvre. (Voir Annexe).

Le pourcentage des autorités municipales régionales et nationales qui ont adopté et mis en œuvre des politiques urbaines favorables au développement économique local et à la création d'emplois décents et des moyens de subsistance

Le pourcentage des autorités municipales régionales et nationales qui ont adopté et mis en œuvre des politiques ou des stratégies de sécurité en milieu urbain.

On ne saurait affecter un pourcentage de réalisation à cet indicateur. Toutefois, la situation en matière de sécurité urbaine se traduit par :

Le pourcentage des autorités municipales régionales et nationales qui ont adopté et mis en œuvre des plans d'aménagement urbains pour des villes durables

Le pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB) généré par des activités effectuées dans les zones urbaines

Education

- Pourcentage d'enfants terminant leur enseignement primaire
- Pourcentage d'enfants terminant leur enseignement primaire par sexe
- Pourcentage d'enfants en âge d'aller à l'école et qui sont inscrits dans une école
- Pourcentage d'enfants terminant leur enseignement secondaire par sexe
- Ratio élève/professeur

Santé

- Mortalité des enfants de moins de 5 ans
- Nombre de lits d'hospitalisation pour 100 000 habitants
- Nombre de médecins pour 100 000 habitants

IX. ETUDES DE CAS ET DOCUMENTS STRATEGIQUES

Les études de cas ont porté sur le Programme Niamey Nyala, le Programme d'aménagement des capitales régionales dans le cadre de la célébration tournante de la Fête nationale du 18 décembre, le Programme de réhabilitation des quartiers sous-équipés des centres urbains du Niger, la Méthode de construction sans coffrage bois, sans serre-joint du chercheur Abou Moussa et le PGRC/DU.

Au rang des documents stratégiques il a été présenté la Stratégie nationale de développement urbain (SNDU), le Plan de développement économique et social (PDES 2012-2015), la Stratégie de Financement de l'Habitat Social au Niger, la Loi fixant les principes fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, les textes régissant les contrats de Partenariat Public Privé (PPP) au Niger et les textes régissant la maîtrise d'ouvrage publique au Niger.

9.1. Etudes de cas

9.1.1. Le programme Niamey Nyala

a. Contexte

Le Niger, considéré encore comme un des pays les moins urbanisés de l'espace UEMOA avec 21 % de population urbaine en 2010, franchira le seuil de 50 % en 2050. La ville de Niamey, sa capitale, ne constitue pas une exception au phénomène d'urbanisation. Elle constitue même l'exemple. En effet, sur le plan de la croissance urbaine, de par sa fonction de capitale, elle regroupe l'essentiel des activités formelles et les services, devenant ainsi, au plan national, la ville la plus attractive, une destination de choix pour l'exode rural et les migrations. Avec un taux de croissance de 4,5 % ce sont quelques 80.000 nouveaux citoyens de plus chaque année. C'est ainsi que, Niamey à elle seule, regroupe 40 % de la population urbaine du pays avec 1.222.066 habitants en 2010.

Sur le plan de l'occupation spatiale également, plus des 2/3 de la ville sont et demeurent sous équipés donnant une image de grand bidonville. La forte concentration humaine dans nos villes et leur croissance incontrôlée font d'elles des centres porteurs de risques. Ainsi, au regard des problèmes cruciaux d'infrastructures urbaines auxquels est confronté la capitale nigérienne d'une part et d'autre part face à l'urbanisation accélérée de la ville, les nouvelles autorités élues, ont initié en 2011, un vaste programme de réalisation et ou réhabilitation d'infrastructures et d'aménagement dénommé Programme "Niamey Nyala" (ou "Niamey la coquette" en langue locale). Il s'agit à travers ce programme de doter la capitale de véritables infrastructures et faire d'elle "la capitale dont les Nigériens ont toujours rêvé" selon le slogan des autorités.

b. Consistance du programme

Le programme comprend 13 composantes essentielles :

b-1 Assainissement

b-2 La rénovation du centre-ville

b-3 La rénovation de la zone administrative

b-4 L'aménagement du plateau de Saguia

b-5 La réhabilitation des villages urbains de Gamkalé et Saga

b-6 L'aménagement de la corniche Yantala-Gamkalé

b-7 L'aménagement du Gounty Yena

b-8 Le réseau de transport-échangeurs

b-9 Projet de construction de 3.750 logements dans la ville de Niamey

b-10 Aménagement de la ceinture verte

b-11 Aménagement d'une nouvelle zone industrielle

b-12 Le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T)

b-13 Accompagnement

c. Etat de la mise en œuvre du programme Niamey Nyala

Quatre (4) ans après le début de la mise en œuvre du programme Niamey Nyala, plusieurs réalisations ont été effectuées. Il s'agit entre autres de :

- La construction des voies d'accès au 2^{ème} pont sur le fleuve Niger à Niamey ;
- La réalisation achevée de la route Est-Ouest ;
- La construction achevée du 1^{er} échangeur Mali Béro ;
- La réhabilitation de l'avenue de l'Ader ;
- La construction du 2^{ème} échangeur ;
- Le lancement des travaux du 3^{ème} échangeur ;
- La réalisation en cours de 70 km de voirie urbaine ;
- La réalisation de plusieurs opérations de construction de logements sociaux en partenariat avec divers acteurs ;
- Le projet de construction d'un troisième pont sur le fleuve Niger à Niamey.

9.1.2. Le Programme d'aménagement des capitales régionales dans le cadre de la célébration tournante de la Fête nationale du 18 décembre

a. Contexte

Au Niger, comme dans beaucoup de pays africains, le développement urbain s'est opéré dans la capitale et au détriment des autres agglomérations. Le rééquilibrage de cette situation fait partie des priorités du programme de développement économique et social du Niger.

Ainsi, le Gouvernement a engagé la construction d'importantes infrastructures les autres villes du Niger.

b. Consistance du projet

La fête du 18 décembre a été l'occasion pour les autorités pour entreprendre des actions tendant à rehausser le niveau d'équipement des régions. Dans ce cadre d'importantes infrastructures socioculturelles, sportives, administratives et sanitaires sont mises en œuvre.

Le Ministère de l'Urbanisme et du Logement a la charge de la supervision générale des travaux et doit veiller à la bonne exécution des travaux dans les délais et les règles de l'art.

Notons que ce programme est réalisé parallèlement aux actions de modernisation de la ville de Niamey dans le cadre de Niamey Nyala, et placé sous l'égide d'un Commissariat.

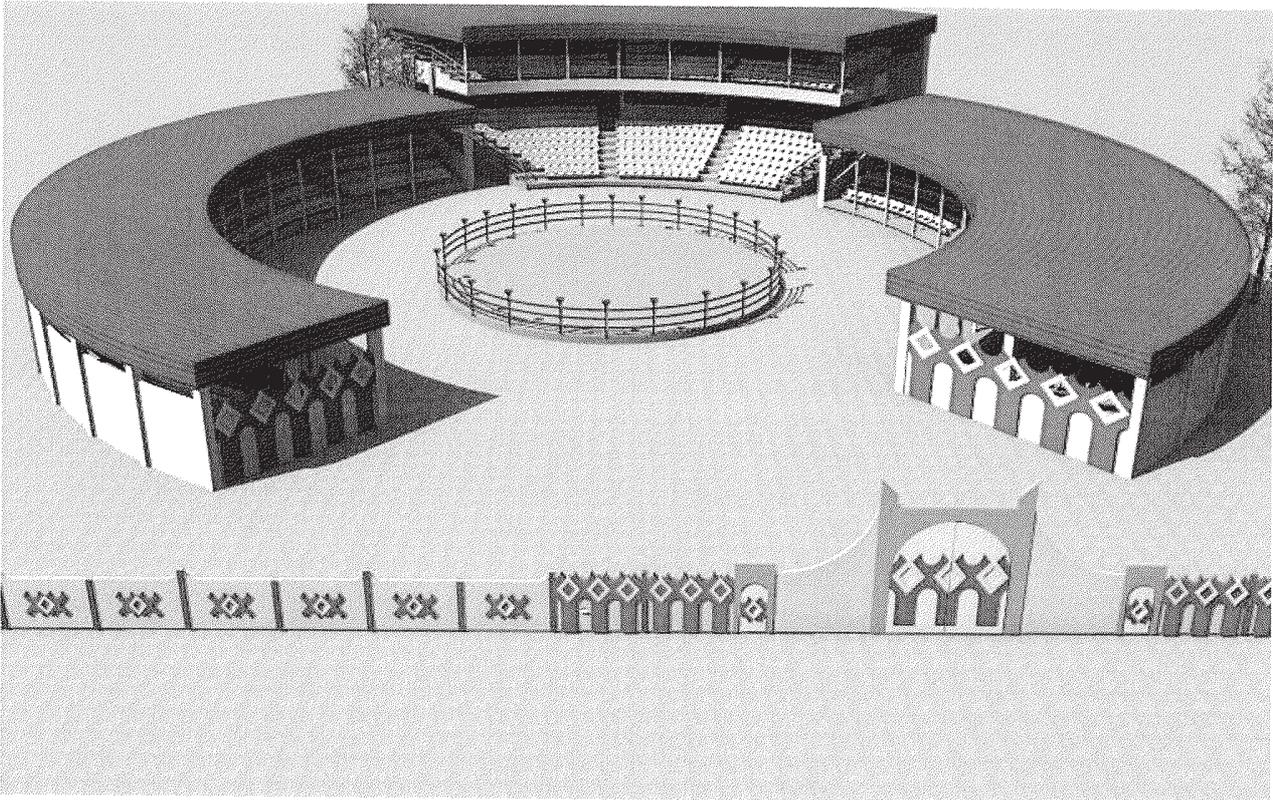
Les travaux concernent particulièrement la réhabilitation et la modernisation des services administratifs régionaux, ainsi que celles des centres socioéducatifs, culturels (MJC) et sportifs

tels que des stades, des arènes de jeux, des gouvernorats, maisons de la culture, des résidences officielles, des ouvrages d'assainissement, un programme de logements économiques et des équipements d'infrastructures (routes et autres...).

Le montant consacré à chaque région est d'environ 50milliards de Francs CFA.

c. Etat de mise en œuvre

Le programme a été lancé en 2006 à Zinder. La cinquième édition s'est tenue en 2014 à Dosso, la sixième à Maradi en 2015 qui sera suivie en 2016 d'Agadez.



Arène des jeux « Salma Dan Rani » de Dosso

9.1.3. Le Programme de réhabilitation des quartiers sous-équipés des centres urbains du Niger

Ce programme est constitué de projets d'amélioration des conditions de vie et d'habitat des populations des quartiers anciens ou sous intégrés des centres urbains du Niger ; projets dont les objectifs sont d'offrir un habitat décent, disposant d'infrastructures et équipements de base et d'assurer l'intégration socio-économique des zones urbaines concernées.

Ainsi, après la réhabilitation de Yantala-Bas entre 1989 et 1994, des études de faisabilité réalisées sur les quartiers Gamkallé et Saga en 2011 dans le cadre du PPAB initié par ONU Habitat et sur financement de la Commission Européenne, il est régulièrement programmé depuis 2013 à tour de rôle les études préparatoires des projets de Réhabilitation des quartiers sous équipés des villes de Zinder de MARADI et de BIRNI N'KONNI.

9.1.4. Méthode de construction sans coffrage bois sans serre-joint du Chercheur

Moussa Abou

Innovation : procédé de construction de bâtiments légers et de piédroits d'ouvrages hydrauliques (caniveaux, dalots) en dur, à l'aide de briques fourchues, sans mortier de pose, ni coffrage, ni serre-joints

Objectif : Rationaliser les matériaux et l'empreinte écologique du BTP

Plusieurs fois primé dans des salons de l'innovation en Afrique, et puis au Salon international des inventions à Genève (2013), Moussa Abou est le concepteur d'un procédé de construction destiné à rationaliser l'usage des matériaux, et conséquemment le coût et l'empreinte écologique des bâtiments.

La « méthode Abou » permet la construction sans coffrage, ni serre-joints de :

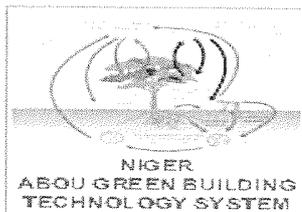
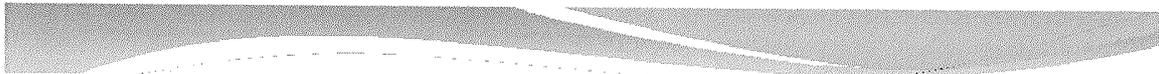
- bâtiments en moellons (pierres naturelles) et/ou en voiles composites constitués de béton, de fer à béton et de mortier frais en latérite et/ou en banco (terre crue);
- caniveaux et/ou dalots en dur.

Techniquement, le procédé repose sur l'usage de matériaux locaux de construction. La méthode d'exécution est simple et requiert peu d'outillage, ce qui permet de réduire de 50 % le temps de mise en œuvre et les coûts de construction du gros œuvre par rapport à la méthode classique.

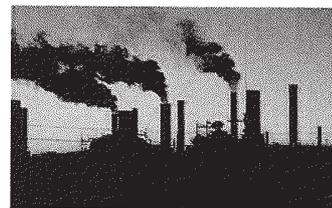
Grâce aux techniques et matériaux utilisés, la « méthode Abou » permet également de limiter l'empreinte écologique de la construction :

- en améliorant son efficacité énergétique (la rétraction de la latérite lors du séchage crée deux lames d'air à l'intérieur de la brique, qui assurent une climatisation naturelle du bâtiment);
- en réduisant les émissions des gaz à effet de serre dues au transport, à la construction et/ ou à l'importation des matériaux (suppression du mortier de pose, réduction de 50 % de la consommation de ciment...);
- en limitant la déforestation (l'usage du bois de coffrage est réduit à hauteur de 96%).

Une solution à bien des maux, assure Abou Moussa : « Si le bâtiment va bien, l'économie va »



**ABOU GREEN BUILDING
TECHNOLOGY SYSTEM:**



**"Les matériaux locaux et une technologie appropriée"
Etat d'un secteur à potentiel multiple pour un
Développement Durable de l'Afrique.**

ABOU GREEN BUILDING TECHNOLOGY SYSTEM

9.2. Documents stratégiques

9.2.1 La Stratégie Nationale de Développement Urbain

Introduction

Au Niger, force est de constater que le secteur rural, considéré comme le moteur de l'économie nigérienne, n'arrive pas à imprimer à celle-ci le décollage tant attendu.

« En effet, depuis plusieurs années en dépit des efforts engagés, le secteur rural connaît une situation préoccupante ; il s'agit notamment de :

- La productivité des systèmes de production qui reste faible ;
- L'accroissement de la compétition pour l'accès aux ressources naturelles, qui est source de conflits ;
- L'exploitation « minière » des ressources naturelles, qui provoque une dégradation de l'environnement, parfois irréversible ;
- La croissance de la production de céréales de base (2,5% par an), qui est inférieure à celle de la population (3,1%) ;
- La difficulté pour les organisations professionnelles à jouer pleinement leurs rôles face au désengagement de l'Etat.

De ce fait les revenus dont disposent actuellement les ruraux ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté ; ainsi 86% des pauvres se trouvent en zone rurale.

Compte tenu des projections démographiques, qui estiment que le nombre de ruraux passera de 9 millions en 2001 à plus de 13 millions en 2015, la poursuite des tendances lourdes observées au cours des dernières décennies aboutirait à une insécurité alimentaire permanente et à une aggravation de la pauvreté ».

Au regard des tendances observées, les villes nigériennes abriteront 25% à 32 % de la population totale en 2020. C'est dire, que les préoccupations précédemment évoquées risquent d'atteindre des proportions alarmantes, si des actions appropriées ne sont pas conçues et mises en œuvre. Cette inquiétude est d'autant plus légitime que le Niger vient d'opter pour une communalisation intégrale du territoire. Cette communalisation consiste à l'érection en communes des secteurs, cantons, groupements, chefs-lieux de postes administratifs, chefs-lieux d'arrondissement non encore communalisés et autres entités coutumières.

Dans la même vision, la loi n° 2001-032 du 31 décembre 2001 portant orientation de la Politique d'Aménagement du Territoire, dispose en son article 15 que « la restructuration de l'armature urbaine procède de la volonté de l'Etat d'asseoir un développement harmonieux et équilibré du territoire national. Les villes dans ce contexte sont appelées à jouer un rôle fondamental ».

C'est donc pour toutes ces raisons, que le présent document de stratégie a été élaboré, afin de faire du secteur urbain, de par ses spécificités, un secteur complémentaire et indispensable dans la lutte contre la pauvreté en vue de la promotion du développement au Niger.

De ce fait, la problématique du développement urbain doit nécessairement faire partie intégrante des stratégies nationales de développement et s'inscrire dans une perspective d'interdépendance entre développement rural et développement urbain.

Pour mieux prendre en compte ces objectifs, le document de la Stratégie est composé des parties suivantes :

- I- diagnostic du secteur urbain,
- II- éléments constitutifs de la stratégie,
- III- dispositif institutionnel de mise en œuvre de la stratégie.

Objectifs proprement visés par la Stratégie :

Au regard des éléments ci-dessus du diagnostic et particulièrement de la synthèse des contraintes au développement urbain, la stratégie à mettre en œuvre doit viser les objectifs suivants :

Objectif principal

Améliorer les conditions et le cadre de vie des populations urbaines à travers un meilleur accès aux services sociaux de base et en créant un cadre propice au développement d'activités génératrices des revenus, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

Objectifs spécifiques

Au nombre de quatre les objectifs spécifiques sont:

1. Promouvoir un meilleur réseau des relations villes- campagnes;

Cet objectif vise, entre autres, à :

- Renforcer l'armature urbaine en vue d'une plus grande insertion des villes dans l'aménagement du territoire ;
- Adapter le cadre institutionnel existant à la décentralisation en mettant en œuvre des procédures tenant compte des rôles spécifiques des divers acteurs du développement de la ville ;
- Inciter à la création d'un cadre de cohérence entre la stratégie de développement rural et la stratégie nationale de développement urbain.

2. Assurer une meilleure gestion urbaine et foncière.

Il s'agit à travers cet objectif de :

- Renforcer les capacités des équipes de gestion de la ville
- Améliorer les ressources des communes
- Améliorer la qualité de la dépense.

3. Renforcer le niveau d'équipement des centres urbains;

Cet objectif vise, entre autres à :

- Renforcer l'ensemble des infrastructures et équipements urbains en vue d'une plus grande efficacité économique de la ville
- Renforcer la stratégie de défense de l'environnement urbain en vue d'un développement durable des villes ;
- Améliorer le niveau d'accès aux services de base.

4. Promouvoir une meilleure intégration socio-économique des groupes pauvres;

Il s'agit à travers cet objectif, d'accorder une attention plus soutenue aux groupes pauvres, en leur permettant :

- un meilleur accès aux emplois ;
- une plus grande participation aux activités urbaines ;
- un meilleur accès aux services de base.

Résultats attendus de la stratégie

Les résultats attendus de la présente étude sont les suivants :

- Disposer d'un document cadre de la politique nationale de développement urbain ;
- Disposer d'un cadre de concertation dynamique ;
- Disposer de programmes d'actions à court et moyen termes dans le secteur de développement urbain;
- Définir un Programme d'actions prioritaires pouvant faire l'objet d'un futur Projet Urbain.

Les grands axes de la stratégie

L'atteinte des objectifs visés dans le cadre de la présente stratégie nécessite de bâtir celle-ci sur les quatre axes suivants :

- Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du développement urbain ;
- Gouvernance locale et gestion urbaine ;
- Développement économique local;
- Intégration sociale urbaine.

Enoncé des principes

Au-delà des préoccupations purement nationales, notre stratégie doit tenir compte de : Certains principes universels adoptés lors des grands forums et conférences internationales dans le cadre d'un développement durable (notamment l'agenda 21, le programme pour l'habitat, la prise en compte des besoins des groupes sociaux vulnérables, etc.) ; D'autres principes en cours de mise en œuvre dans les pays en développement (notamment la lutte contre la pauvreté, la décentralisation, la bonne gouvernance, la prise en compte des besoins des femmes, etc.)

Effets négatifs sur l'environnement ou sur les groupes

La présente stratégie ne saurait avoir d'impact négatif sur l'environnement puisqu'elle est orientée vers la préparation d'un cadre permettant des actions concertées dans le secteur des établissements humains visant à terme, sur tout le territoire nigérien, à assurer un équilibre plus harmonieux de l'espace, des matériaux et des hommes, la salubrité en milieu urbain, etc.

Compatibilité avec le programme pour l'habitat

La présente stratégie doit constituer, avec la politique nationale en matière d'habitat adoptée par la loi n° 98 - 054 du 29 décembre 1998, une part importante de la mise en œuvre du programme pour l'habitat à l'échelon national.

Prise en compte des besoins des groupes sociaux vulnérables

La présente stratégie s'attache à consacrer une part importante à la prise en compte des besoins des groupes sociaux vulnérables à travers notamment l'axe stratégique N° 4 (Intégration Sociale Urbaine).

Réduction de la pauvreté

La présente stratégie sectorielle s'intègre dans la stratégie de réduction de la pauvreté tout en la détaillant relativement au secteur urbain.

Décentralisation et Gouvernance Locale

La présente stratégie se propose particulièrement d'appuyer la mise en œuvre de la décentralisation et la bonne gouvernance à travers ses deux premiers axes (renforcement du cadre institutionnel du développement urbain et gouvernance locale).

Prise en compte du genre

Une attention particulière sera accordée à la dimension genre dans la présente stratégie, notamment à travers :

- La création d'activités génératrices de revenus ;
- Le meilleur accès aux soins de santé ;
- L'amélioration de la scolarité de la jeune fille ;
- Le meilleur accès aux emplois et aux crédits.

Consistance des axes de la Stratégie

Axe1 : Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du développement urbain

Il s'agit de renforcer le cadre institutionnel et réglementaire du développement urbain en vue d'une meilleure efficacité de la ville dans le développement local et d'une plus grande adaptation des institutions et de leurs rapports à la décentralisation et à la municipalisation du territoire national.

Axe 2 : Gouvernance locale et gestion urbaine

Il s'agit de renforcer les capacités des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour mieux gérer leur territoire afin de pouvoir développer des politiques économiques et sociales dynamiques et équitables pour les pauvres.

Axe 3 : Développement économique local

Il s'agit d'améliorer l'intégration économique de la ville et de la campagne au niveau régional afin de faire jouer pleinement à la ville son rôle de moteur du développement rural et de participer ainsi, plus efficacement, à la réduction de la pauvreté.

Axe 4 : Intégration sociale urbaine

Il s'agit d'assurer une meilleure intégration sociale et économique des groupes vulnérables.

9.2.2. La Stratégie de financement de l'habitat social au Niger

1. Présentation générale

L'objectif de l'étude est de définir les principaux axes autour desquels devrait être structurée une stratégie nationale de financement de l'habitat social pour le Niger.

La stratégie proposée s'inscrit dans la stratégie plus générale d'amélioration des conditions de vie et de réduction de la pauvreté en milieu urbain mise en œuvre au Niger avec l'appui des bailleurs de fonds d'aide au développement.

Dans le développement urbain, le besoin d'améliorer les conditions d'habitat, en particulier l'accès aux services de base est quasi général, et les populations pauvres, les plus nombreuses, qui cumulent les difficultés doivent être aidées en priorité.

Toutefois les ressources financières publiques et privées mobilisables pour réaliser cet objectif, seront durablement limitées relativement à l'ampleur des investissements à réaliser.

La stratégie plus spécifiquement orientée vers l'habitat social, doit accorder une **priorité à ceux dont les conditions d'habitat sont les plus mauvaises**, et viser le développement de la production de terrains et de logements :

- A coût abordable pour des ménages à revenus faibles
- Répondant à des normes minimales de sécurité, de surface et de durabilité
- Convenablement desservi par les infrastructures et par les réseaux divers.

Pour que la stratégie atteigne ces objectifs, il est indispensable qu'elle articule efficacement trois composantes fondamentales :

- Une politique de gestion foncière et d'urbanisme ;
- Une politique d'aménagement et d'accès aux services et infrastructures de base ;
- Une politique du logement proprement dite, appliquée à la construction, l'amélioration des habitations, à la production de règles et normes, au contrôle de leur application, au développement de l'appareil de production, et aux interventions sur le financement des investissements par les ménages et les autres agents économiques.

2. Les axes de la Stratégie

Premier axe

Mieux contrôler la croissance de l'habitat urbain et développer la production de terrains aménagés et viabilisés destinés à l'habitat social

Deuxième axe

Créer les conditions d'un développement quantitatif et qualitatif de la production de logements sociaux par l'autopromotion et la promotion

Troisième axe

Stimuler les processus d'amélioration de l'habitat existant par la réhabilitation et la restructuration des quartiers existants.

Quatrième axe

Développer, avec le concours des acteurs financiers, les dispositifs et institutions de financement de l'habitat accessibles à toutes les catégories de ménages, notamment les catégories à faible revenus

9.2.3. Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012/2016

Les choix stratégiques pour le Niger, tels qu'exprimés par les plus hautes autorités nationales, visent à concilier les impératifs de court terme - consistant en la recherche de solutions aux préoccupations urgentes - et la nécessité d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie à moyen terme ; stratégie permettant d'optimiser la gestion des ressources naturelles et d'assurer un développement économique et social inclusif, équilibré, équitable et durable.

Ces choix sont exprimés à travers le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012 - 2015), approuvé par le Conseil des Ministres du 1er août 2012. Le PDES constitue désormais l'unique cadre fédérateur de référence pour l'agenda de développement du Gouvernement et l'alignement de celui-ci avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La formulation du PDES s'inscrit dans le cadre du processus actuel de relance de la planification au Niger. Ce processus se matérialise par la préparation de trois (3) principaux documents à caractère stratégique qui sont la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI NIGER 2035), le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012 - 2015) et le Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale (PICAG 2011 - 2012).

Le PDES a été élaboré suivant une démarche participative qui a impliqué l'ensemble des acteurs. Il a été conçu à partir des travaux des groupes sectoriels/thématiques et des comités régionaux à la lumière des résultats de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008-2012.

Consistance du volet Développement Urbain et Habitat du PDES

L'amélioration du cadre de vie reposera sur trois leviers principaux : le développement urbain, la construction de logements décents et l'amélioration de l'assainissement du cadre de vie.

Pour le développement urbain, les actions prioritaires se concentreront sur **(i)** la mise à jour de la stratégie de développement urbain, **(ii)** le renforcement de capacités des services concernés (outils de planification urbaine, systèmes d'information géographique, formations), **(iii)** le parachèvement du cadre réglementaire et institutionnel en matière d'urbanisme et **(iv)** la préparation d'études techniques et socioéconomiques de rénovation des centres urbains ainsi que la mobilisation du financement correspondant. Le projet « Niamey Nyala », ciblant l'unification et l'amélioration du cadre de vie de la capitale et des principales villes secondaires, constituera l'opération phare du secteur.

L'amélioration de la couverture des besoins en logements décents reposera sur trois priorités : **(i)** renforcer le cadre réglementaire et institutionnel, **(ii)** élaborer un plan et des mécanismes de financement pour l'habitat social et **(iii)** promouvoir des investissements prioritaires de viabilisation de parcelles, de construction de logements sociaux et de réhabilitation des quartiers sous-équipés.

L'amélioration de l'assainissement du cadre de vie sera recherchée à travers l'élaboration de plans directeurs pour la gestion de services urbains de base (drainage, déchets solides), la réalisation d'ouvrages prioritaires pour l'évacuation et le traitement des eaux grises en milieu urbain, le renforcement des dispositifs de collecte et de traitement des déchets solides, la sensibilisation et la responsabilisation au niveau communautaire.

9.2.4. La Loi fixant les principes Fondamentaux de l'Urbanisme et de l'Aménagement Urbain

Adoptée dans un contexte caractérisé par la communalisation intégrale du territoire national conjuguée à une croissance urbaine accélérée, cette loi marque la volonté des pouvoirs publics de repenser l'action de l'urbanisme dans un souci de cohérence et de clarification des rôles des divers acteurs.

Consistance de la Loi

Titre premier: des dispositions communes

Titre II : des principes fondamentaux en matière d'urbanisme et d'aménagement urbain.

Titre III : de l'urbanisme prévisionnel ;

Titre IV : de l'urbanisme opérationnel ;

Titre V : des mesures de sauvegarde et des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol ;

Titre VI : de l'implication des populations ;

Titre VII : des organismes d'études et d'exécution ;

Titre VIII : des organes consultatifs ;

Titre IX : des outils de contrôle de l'utilisation du sol ;

Titre X : des acquisitions foncières et du financement de l'aménagement urbain ;

Titre XI : des dispositions pénales ;

Titre XII : des dispositions diverses, transitoires et finales

9.2.5. Décret sur la Maîtrise d’Ouvrage Publique au Niger

Il s’agit du décret N° 2014-505 /PRN/PM/MUL du 31 juillet 2014 déterminant les modalités de mise en œuvre de la maîtrise d’ouvrage Publique. Ce décret détermine en outre les divers modes d’exercice de la maîtrise d’ouvrage publique ainsi que ses rapports avec la maîtrise d’œuvre.

9.2.6. Textes régissant le Partenariat Public Privé au Niger

Il s’agit de l’ordonnance N° 2011-07 du 16 décembre 2011, portant régime général des Contrats de partenariat public privé en République du Niger et ses décrets d’application qui accordent entre autres des facilités fiscales aux investisseurs privés.

Conclusion

L’élaboration du rapport national du Niger pour la troisième conférence des nations unies sur le Logement et le Développement urbain Durable, a permis de :

- faire le bilan des progrès réalisés en matière d’habitat et de développement urbain depuis 1996 (HABITAT II) ;
- déclinier les obstacles rencontrés et leçons apprises dans les différents domaines traités dans le bilan ;
- déterminer, dans les domaines traités, les défis et enjeux futurs qui pourraient être résolus dans le cadre d’un nouveau Programme de Développement Urbain ;
- d’esquisser un nouveau Programme National de Développement Urbain (Plan d’actions national) pour les vingt prochaines années (2016 - 2036) qui prend en compte les aspirations des citoyens et des Partenaires du Programme pour l’Habitat.

Ainsi il apparaît qu’en dépit des efforts déployés par l’Etat, les municipalités et les partenaires au développement (en matière de production et amélioration du cadre de vie des populations, de fourniture d’emplois et de protection sociale) l’essentiel des enjeux identifiés en 1996 persiste encore comme l’attestent les huit premières priorités nationales suivantes relevées au cours de l’élaboration de ce rapport:

- l’accès à l’eau potable et de bonne qualité et à un système d’assainissement adéquat
- l’amélioration des soins de santé,
- de la protection contre la criminalité et violence,
- des meilleurs logements et un cadre de vie salubre,
- une ville ou une commune bien aménagée,
- d’un système éducatif efficace,
- une bonne gouvernance urbaine,
- des infrastructures de transports et des facilités de déplacement dans un meilleur état.

Aussi, dans l’objectif d’atteindre un développement urbain durable, l’esquisse du plan d’actions du nouveau Programme National de Développement Urbain prend-elle en compte, non seulement la satisfaction de ces priorités, mais aussi celle d’autres comme l’accès à l’énergie fiable à domicile et au lieu de travail, une alimentation de bonne qualité et à prix abordable, l’accès à la propriété et à la sécurité foncière.

ANNEXES

ANNEXE 1 : textes et stratégies ou politiques sur la décentralisation

1. Principaux textes et stratégies ou politiques sur la décentralisation

- La Constitution du 25 novembre 2010
- Ordonnance 2010-54 portant code général des CT.
- Ordonnance 99-52 du 22/11/99 portant statut général des fonctionnaires de CT qui n'a jusqu'ici pas de décret d'application
- Code de travail
- Convention collective interprofessionnelle en application
- **Décret 2003-178 du 18 Juillet 2003** déterminant les conditions dans lesquelles la région, le département, la commune ou la communauté urbaine pensent contracter des emprunts
- **Décret 99-033 du 5 Mars 1999** fixant les modalités d'exercice du contrôle sur les actes des autorités décentralisés.
- **Décret 2003-177 du 18 Juin 2003** déterminant les règles de fonctionnement des organes des CT
- Création ANFICT mise en œuvre à 100%
- **Création CCD par arrêté 25 du 2 mars 2011 CCD** opérationnel après deux années de disfonctionnement
- **Décret 2012-104 du 30 mars 2012** portant adoption du document cadre de politique National de décentralisation plan d'actions de cette politique non encore mis en œuvre
- Adoption du plan national de formation non véritablement mis en œuvre car son plan d'action n'est pas en
- **Décret 2011-413 du 3 Septembre 2013** portant adoption de la stratégie nationale de formation des acteurs de la décentralisation stratégie mise en œuvre
- **Décret 2013-035** portant adoption charte sur la déconcentration politique non entièrement mise en œuvre
- **Décret 2003-176 du 18 juillet 2003** portant modalité de mise à disposition des CT des services déconcentrés de l'Etat
- Loi sur les redevances minières et pétrolifères en application
- Fond d'appui à la décentralisation et de péréquation non-respect de tous les principes ou dispositions par l'Etat etc.

2. Politique sécuritaire

- **Région de DIFFA**
Diffa commune dispose d'un PM
- **Région de ZINDER**
Zinder ville financela sécurité à travers la Direction Régionale de Police
- **Région de MARADI**
Maradi et Tibiri seul disposent d'une PM
- **Région de TILLABERI**
La sécurité est financée à travers la police nationale, la Gendarmerie Nationale et la Garde Nationale à Tillabéri CU, Téra, Filingué, Ouallam, Say et Kollo
- **Région de DOSSO**
Dosso CU dispose d'un PM
Les autres CU financent la sécurité à travers les forces publiques (GN, GN et PN)
- **Région d'AGADEZ**

La commune d'Agadez, de Tchiro et Arlit ont adopté leur stratégie de sécurité en mettant en place des mécanismes de recrutement et de gestion des agents de police municipale

- **Région de TAHOUA**

La ville de Tahoua a défini une stratégie de financement de la sécurité en recrutant et formant les agents de la Police Municipale et en financent d'autres actions de sécurité à travers la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale, la Garde Nationale et même l'Armée.

D'autres villes comme Konni, Madaoua disposent de leur Police Municipale.

NB : Le financement de la sécurité par les villes et les communes urbaines est d'une part pris en compte dans le PDC et les Budgets de fonctionnement.

Les différentes actions s'inscrivent dans le cadre de la mise en place de la police municipale et du financement de certaines actions de sécurité (appui en carburant, entretien matériel de sécurité, etc..) à la police, la gendarmerie, la garde nationale et dans certains cas l'armée.

3. REPARTITION DU FONDS D'APPUI A LA DECENTRALISATION

REPARTITION DU FONDS D'APPUI A LA DECENTRALISATION AU TITRE DE L'ANNEE 2015				
Montant Dotation	3.500.000.000			
	Communes Urbaines et Rurales 60%		Régions et Villes 40%	
	2.079.000.000		1.386.000.000.	
	Commune Urbaines 40% (37)	Communes Rurales 60% (214)	Régions 80 % (7)	Villes 20 % (4)
Montant global par groupe	831.600.000	1.247.400.000	1.108.800.000	277.200.000
Montant par Communes Urbaines, Rurales, Régions et Ville	22.475.676	5.827.972	158.400.000	69.300.000

REPARTITION DU FONDS D'APPUI A LA DECENTRALISATION AU TITRE DE L'ANNEE 2014				
Montant Dotation	1.500.000.000			
	Communes Urbaines et Rurales 60%	Régions et Villes 40%		
	900.000.000	600.000.000.		
	Commune Urbaines 40% (37)	Communes Rurales 60% (214)	Régions 80 % (7)	Villes 20 % (4)
Montant global par groupe	360.000.000	540.000.000	480.000.000	120.000.000
Montant par Communes Urbaines, Rurales, Régions et Ville	9.729.730	2.523.364	68.571.429	30.000.000

REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION AU TITRE DE L'ANNEE 2014				
Montant Dotation	3.000.000.000	Montant à répartir après déduction des frais d'Agence 6%		2.820.000.000
	Communes Urbaines et Rurales 60%	Régions et Villes 40%		
	1.974.000.000	846.000.000.		
	Commune Urbaines 40%	Communes Rurales 60% (214)	Régions 80 % (7)	Villes 20 % (4)
Montant global par groupe	394.800.000	1.579.200.000	676.800.000	169.200.000
Montant par Communes Urbaines, Rurales, Régions et Ville	10.670.270	7.379.439	96.685.714	42.300.000

REPARTITION DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS REGIONAUX

BUDGET 2012:

- Fonctionnement des conseils régionaux :	935.948.410 F Cfa
- Acquisition matériels roulants :	285.600.000 F Cfa
- Reste :	650.398.410 F Cfa
- Montant mensuel :	89.408.064 F Cfa

MONTANTS DELEGUES :

AGADEZ :	82.639.927 F Cfa
DIFFA :	83.393.994 F Cfa
DOSSO :	95.068.385 F Cfa
MARADI :	97.932.167 F Cfa
TAHOUA :	96.855.625 F Cfa
TILLABERI :	97.214.470 F Cfa
ZINDER :	97.214.470 F Cfa

	650.312.038 F Cfa
- Sept (7) mensualités : 89.408.064 x 7 =	625.856.448 F Cfa
- Disponible : 650.398.410 – 625.856.448 =	24.491.962 F Cfa
- Répartition du disponible de 24.491.962 F Cfa :	

Agadez :	11.361.104 x 0,12707023831 =	3.112.199,44 F
Diffa :	13.068.771 x 0,12822971986 =	3.140.597,42 F
Dosso :	13.068.771 x 0,14616993608 =	3.579.988,52 F
Maradi :	13.463.438 x 0,15058415759 =	3.688.101,46 F
Tahoua :	13.315.438 x 0,14892882592 =	3.647.559,14 F
Tillabéri :	13.364.771 x 0,14948059942 =	3.661.073,16 F
Zinder :	13.364.771 x 0,14948059942 =	3.661.073,16 F

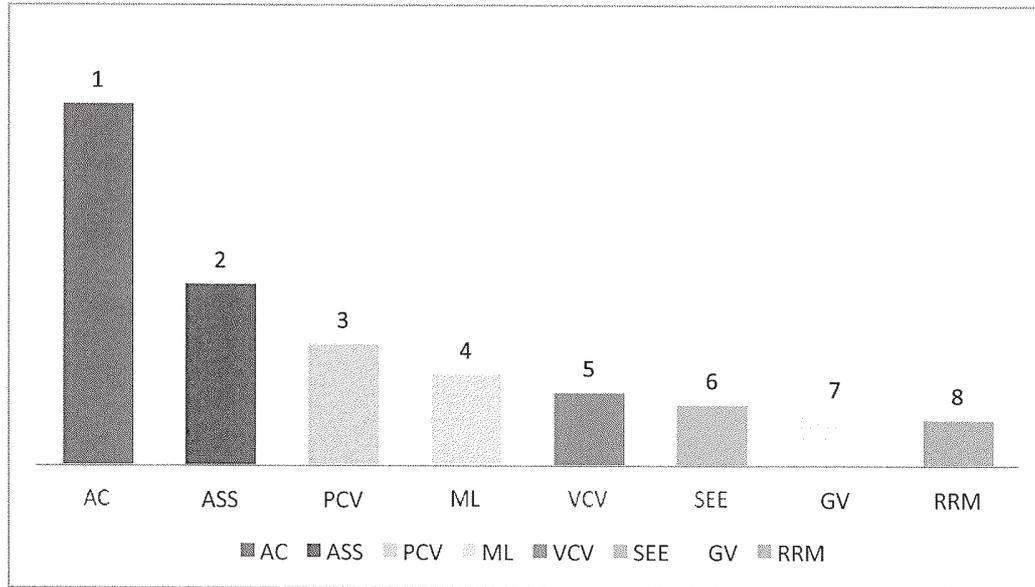
ANNEXES 2 : Exploitation des résultats de l'enquête auprès des citoyens

A 2.1 Synthèse des choix des différents groupes

No	OPTIONS DU DEVENIR URBAIN	AGADEZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAMEY	TAHOUA	TILLABERIE	ZINDER	ENS. DES REGIONS	NIVEAU CENTRAL	PART DU PROG HBT	ENS. DU PAYS
1	Une gouvernance urbaine ouverte, transparente et sans restriction							7					
2	Une ville, une commune ou un village bien aménagé (e)	5	2		1	5		1	9	4	1	2	5
3	De meilleures possibilités d'emploi				8		4		8	9	8	3	9
4	Un gouvernement, une ville et une collectivité locale honnête et à l'écoute des populations	1	1		6	1				5	2	1	7
5	L'accès à la propriété et à la sécurité foncière		8	7	2								
6	L'accès à l'énergie fiable à domicile et au lieu de travail		6	6	4		5			7			
7	Des rues, des routes, des moyens de transport public et des facilités de déplacement dans un meilleur état	2		3	5	7		6	7	6	9	5	8
8	De meilleurs logements et un cadre de vie salubre			2	3		3	3	4		4	6	4
9	Un système éducatif efficace	6				3	1	8	2	3	3	8	6
10	Une alimentation de bonne qualité et à prix abordable		4			4			5				
11	L'égalité des droits entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons	3					7						
12	L'amélioration des soins de sante	7	5	5		6	2	4	6	2	5		2
13	La protection contre la criminalité et la violence	8	7	4		8	8	5	3	8	7	4	3
14	L'accès aux loisirs et aux espaces publics			8									
15	La protection contre la discrimination et la persécution												
16	Des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et lapollution												
17	La sécurité au travail et la protection sociale dans le secteur informel												
18	La liberté politique, en particulier dans l'organisation des activités au niveau local												
19	La réduction de l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine												
20	L'accès à l'eau potable et de bonne qualité et à un système d'assainissement adéquat	4	3	1	7	2	6	2	1	1	6	7	1
21	L'amélioration de la collecte et l'utilisation des droits et taxes urbains												

LEGENDE	1	1 ^{ère} Priorité
	2	2 ^e Priorité
	3	3 ^e Priorité
	4	4 ^e Priorité
	5	5 ^e Priorité
	6	6 ^e Priorité
	7	7 ^e Priorité
	8	8 ^e Priorité

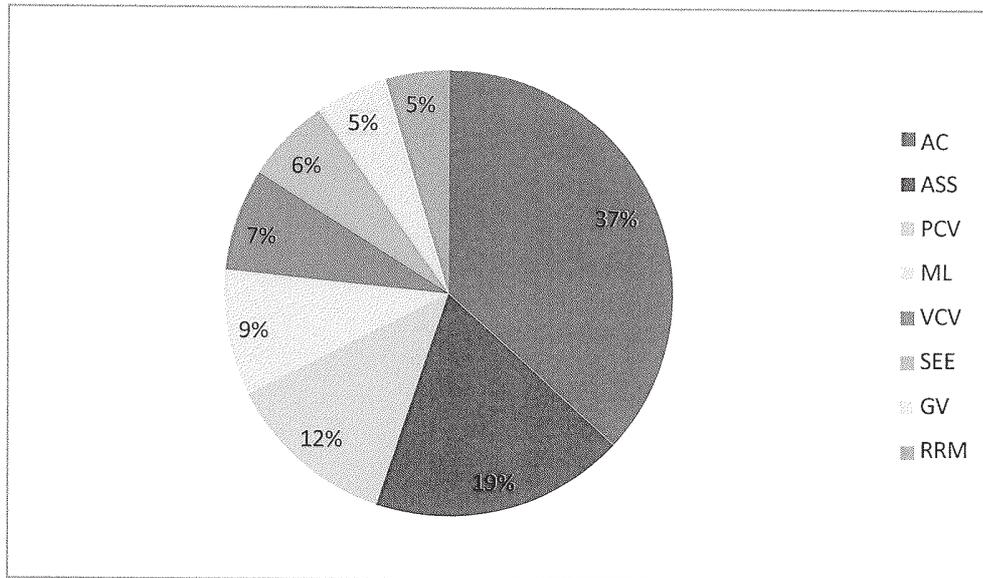
A 2.2 Les huit premières options dégagées des choix de l'ensemble des citoyens enquêtés



LEGENDE

AC	L'accès à l'eau potable et de bonne qualité et à un système d'assainissement adéquat
ASS	L'amélioration des soins de santé
Priority PCV	La protection contre la criminalité et la violence
ML	De meilleurs logements et un cadre de vie salubre
VCV	Une ville, une commune ou un village bien aménagé (e)
SEE	Un système éducatif efficace
GV	Un gouvernement, une ville et une collectivité locale honnête et à l'écoute des populations
RRM	Des rues, des routes, des moyens de transport public et des facilités de déplacement dans un meilleur état

A 2.3 Fréquence quantitative des choix des huit premières options dégagées sur l'ensemble du pays



LEGENDE

AC	L'accès à l'eau potable et de bonne qualité et à un système d'assainissement adéquat
ASS	L'amélioration des soins de santé
PCV	La protection contre la criminalité et la violence
ML	De meilleurs logements et un cadre de vie salubre
VCV	Une ville, une commune ou un village bien aménagé (e)
SEE	Un système éducatif efficace
GV	Un gouvernement, une ville et une collectivité locale honnête et à l'écoute des populations
RRM	Des rues, des routes, des moyens de transport public et des facilités de déplacement dans un meilleur état

ANNEXE 3

Avancées vers la Conférence de l'Habitat III : Mesures indispensables pour un meilleur avenir en milieu urbain

Enquête auprès des citoyens

Quels sont, en votre qualité de citoyen, les critères jugés les plus importants selon vous et votre famille ?
Prière les classer par ordre d'importance de 1 à 8 (en considérant le chiffre 1 comme la note la plus élevée).

1. Une gouvernance urbaine ouverte, transparente et sans restriction
2. Une ville, une commune ou un village bien aménagé(e)
3. De meilleures possibilités d'emploi
4. Un gouvernement, une ville et une collectivité locale honnête et à l'écoute des populations
5. L'accès à la propriété et à la sécurité foncière
6. L'accès à une source d'énergie fiable à domicile et au lieu de travail
7. Des rues, des routes, des moyens de transport public et des facilités de déplacement dans un meilleur état
8. De meilleurs logements et un cadre de vie salubre
9. Un système éducatif efficace
10. Une alimentation de bonne qualité et à prix un peu abordable
11. L'égalité des droits entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons
12. L'amélioration des soins de santé
13. La protection contre la criminalité et la violence
14. L'accès aux loisirs et aux espaces publics
15. La protection contre la discrimination et la persécution
16. Des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la pollution
17. La sécurité au travail et la protection sociale dans le secteur informel
18. La liberté politique, en particulier dans l'organisation des activités au niveau local
19. La réduction de l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine
20. L'accès à l'eau potable et de bonne qualité et à un système d'assainissement adéquat
21. L'amélioration de la collecte et l'utilisation rationnelle des droits et taxes urbains

Prière ajouter deux autres options jugées indispensables pour les besoins de l'enquête :
